A mon cher oncle Denis
Hommage de l'auteur
Ottawa 25 mai 1910
Léon

DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA.

TROISIÈME SÉRIE—1908-1909

VOLUME II SECTION I

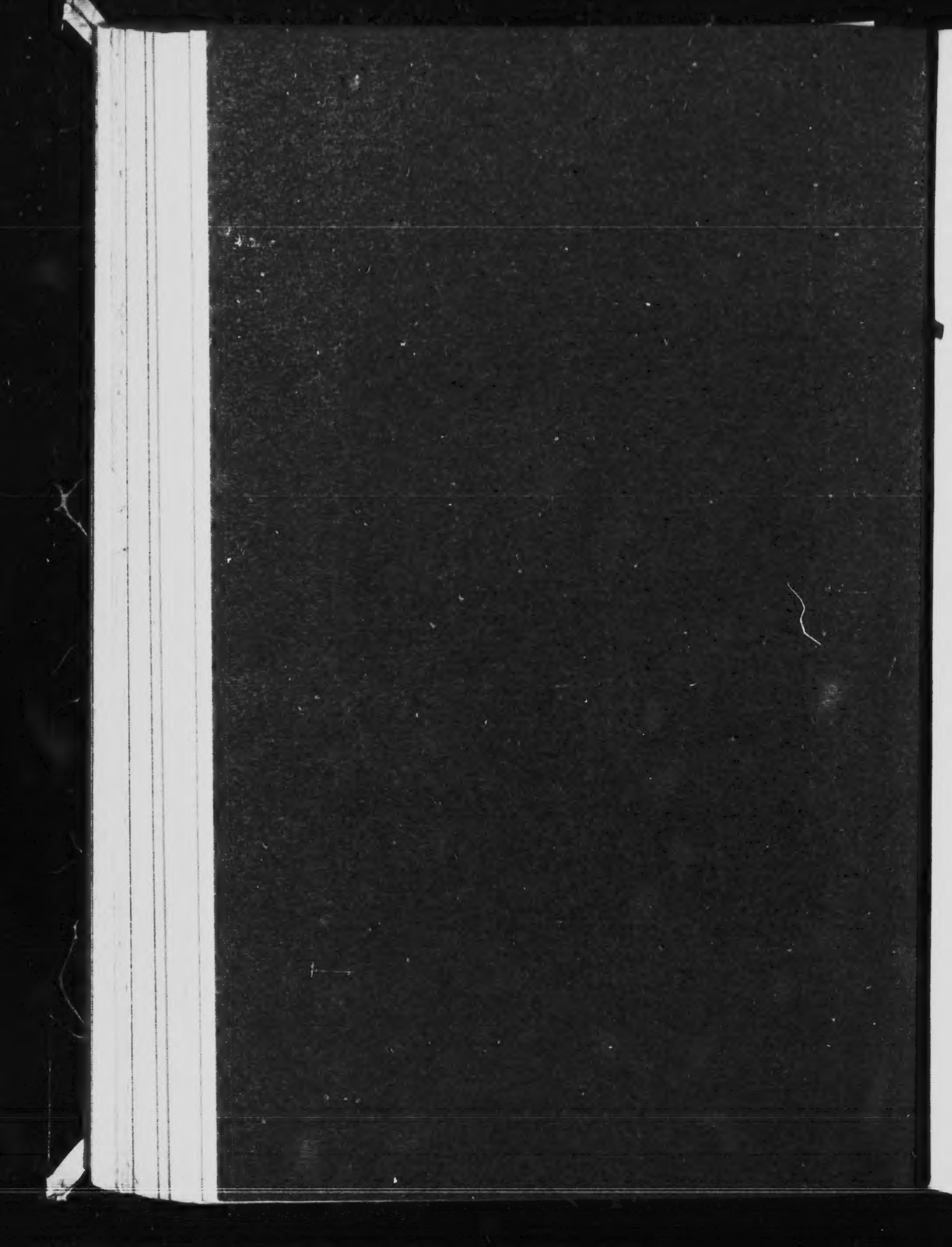
Deux familles rurales de la rive sud du Saint-Laurent: Les Débuts de la complication sociale dans un milieu canadien-français.

Par

M. LÉON GÉRIN.

OTTAWA
IMPRIMÉ POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA.

1909



II.—*Deux familles rurales de la rive sud du Saint-Laurent: Les débuts de la complication sociale dans un milieu canadien-français.*

Par M. LÉON GÉRIN.

(Lu le 26 mai 1908.)

Dès 1886, l'auteur recueillait sur place les premiers matériaux de la monographie de l'Habitant de Saint-Justin, rive nord du Saint-Laurent. Publiés d'abord dans la revue *la Science Sociale,* de Paris, ces renseignements furent, en 1898, reproduits dans la collection des Mémoires de la Société Royale du Canada, en plus grand détail, et augmentés de notes sur deux paroisses attenantes à Saint-Justin.

Sous sa forme nouvelle, cette étude avait un triple intérêt: elle présentait la description méthodique d'un type traditionnel de cultivateur canadien-français observé sur la terrasse, c'est-à-dire à l'arrière plan de la plaine étroite qui borde la rive nord du fleuve; elle contenait les ébauches de deux variétés du même type, celle de l'Habitant de Maskinongé, ou du bord même du Saint-Laurent, et celle de l'Habitant de Saint-Didace, ou de la montagne; enfin, elle faisait connaître la méthode d'observation sociale de Frédéric Le Play et d'Henri de Tourville, qui avait guidé l'auteur dans ses observations et ses déductions, et dont, même, la nomenclature se trouvait en partie reproduite dans les cadres de l'exposition.

L'auteur présente aujourd'hui deux autres types, observés cette fois dans la plaine qui forme la rive sud du Saint-Laurent: le cultivateur de Saint-Dominique (comté de Bagot), le colon-émigrant de l'Ange-Gardien (comté de Rouville). Cette étude, comme la précédente, lui paraît avoir un intérêt scientifique multiple. Elle forme une nouvelle contribution à la connaissance de l'Habitant et de la géographie sociale du Canada français. Elle signale par rapport au type primitif de notables variations, principalement de deux sortes: il y a le type que le nouveau régime industriel et commercial a eu l'effet d'élever dans l'échelle sociale, et d'autre part, le type que ce même régime a eu l'effet d'instabiliser. Pour plus de rapidité et de clarté, on n'indiquera ici que les caractères les plus saillants de chacun de ces types, par comparaison avec celui ou ceux précédemment décrits. Enfin, les divisions mêmes de l'étude accusent un changement, un progrès, peut-être, dans la méthode d'observation et d'exposition, en ce qu'il rend plus facile, plus exact et plus rapide le travail d'analyse, de comparaison et de classification des types sociaux.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer au long en quoi consiste ce changement, quelles sont les raisons qui le justifient, les avantages qu'il assure; il suffira de dire, en vue de faire comprendre la marche que nous allons suivre, que, au lieu de procéder, comme dans l'ancienne nomenclature et dans la monographie de l'Habitant de Saint-Justin, par phénomènes sociaux généralement (Lieu, Travail, Propriété, Biens mobiliers, Salaire, Epargne, Famille ouvrière, Mode d'existence, Phases d'existence, Patronage, Commerce, Cultures intellectuelles, Religion, Voisinage, Paroisse, etc.), on y procède fondamentalement par groupements sociaux, du simple au composé (Famille, Atelier, Commerce, Professions libérales, Ecole, Eglise, Voisinage, Associations libres, Paroisse, etc.). Puis la Société à l'étude ayant été résolue en ses groupements constitutifs, chacun de ces groupements est soumis à une analyse portant uniformément sur six caractères: Personnel, Fonction, Moyens d'existence, Mode d'existence, Phases d'existence, Relations avec les autres groupements.

I.—*Le Cultivateur de Saint-Dominique.*

Le milieu social de Saint-Dominique, comme celui de Saint-Justin, se résout en un petit nombre de groupements, dont le plus important est à coup sûr la famille agricole. C'est donc par la monographie d'une famille de cultivateur que nous devons commencer notre analyse.

Le groupement famille-atelier. — 1) Personnel. — La famille C., dont il me fut donné de faire la connaissance en 1887, comprenait alors de 12 à 15 personnes, comme il suit:

Antoine C., chef de famille, âgé de 60 ans.
Herminie V., femme du précédent, âgée de 47 ans.
Abraham V., père de celle-ci, âgé de 76 ans.
Geneviève Ch., mère de celle-ci, âgée de 72 ans.
Joseph C., enfant d'Antoine C. et d'Herminie V., âgé de 18 ans.
Alma " " " âgée de 17 "
Omer " " " âgé de 14 "
Virgina " " " âgée de 12 "
Hector " " " âgé de 10 "
Sara " " " âgée de 8 "
Antoine C., père du chef de la famille, âgé de 80 ans.
Pélagie D., femme du précédent par un second mariage, âgée de 68 ans.

En outre, durant une grande partie de l'année le groupe s'augmentait d'au moins deux ou trois garçons de ferme, recrutés au dehors. Puis, Amédée C., fils du chef de famille par un premier mariage, et

exploitant une terre voisine de celle du père, venait de temps à autre travailler chez celui-ci, ou y envoyait son engagé, Joseph Brunelle.

Déjà au simple point de vue de sa composition, ce groupement manifeste des différences assez sensibles par rapport à celui de Saint-Justin. Comme à Saint-Justin, les enfants sont nombreux, et à côté de la jeune génération qui grandit au foyer paternel, on voit figurer des vieillards, des infirmes. Mais on y observe aussi la présence d'un élément nouveau, celui des domestiques ou garçons de ferme; et, d'autre part, le groupe familial proprement dit n'est plus aussi homogène. La femme du chef de maison n'est pas comme lui issue d'une famille de cultivateur, mais d'une famille d'artisan et de commerçant; et nous verrons par la suite que ce n'est pas là une simple circonstance fortuite, mais une manifestation, entre bien d'autres, d'un phénomène caractéristique de la région: la lente pénétration du milieu rural par le commerce.

2) Fonctions.—Comme à Saint-Justin, ce groupement initial est à la fois famille et atelier de travail. En effet, la plupart de ses membres ont de l'un à l'autre, non seulement les rapports ordinaires de parenté familiale, mais les rapports de patronage, c'est-à-dire d'ouvriers gagnant leur vie sous la direction d'un chef de métier. Mais encore ici il importe de signaler une différence: à Saint-Dominique, la famille et l'atelier, tout en restant unis comme à Saint-Justin, sont moins confondus, tendent davantage à se distinguer. Il n'y a plus ici comme à Saint-Justin correspondance à peu près exacte entre le personnel de la famille et celui de l'atelier. Nous l'avons vu, le groupement comprend plusieurs garçons de ferme, et ceux-ci ne sauraient être considérés comme faisant partie de la famille; ils ne reçoivent qu'un salaire en argent, et ce sous un régime d'engagements temporaires, souvent de très courte durée. Dans le cours des quatre mois que j'ai passés à la ferme, il s'est produit de nombreux changements dans le personnel des engagés. Puis, dans l'exploitation de son domaine, le père de famille paraît compter un peu moins que celui de Saint-Justin sur le travail de ses enfants et les femmes n'y prennent aucune part aux travaux des champs. Mme C. se borne à faire les semis et les sarclages dans le jardin potager, et même ici elle requiert l'aide des hommes lorsque la tâche est trop lourde.

Ce commencement de séparation entre les deux groupements, famille, atelier, paraît avoir sa répercussion sur l'étendue et le mode d'exercice de quelques-unes de leurs fonctions essentielles, comme nous allons voir, en les examinant de plus près. Les fonctions du groupement famille, au point de vue social, peuvent se ramener à quatre: la procréation d'enfants, la subsistance de ses divers membres, le maintien de la paix au foyer, l'éducation des enfants. En ce qui est de la première de ces fonc-

tions, il n'a été observé aucune différence notable entre la famille de Saint-Dominique et celle de Saint-Justin. Ici comme à Saint-Justin, la famille rurale canadienne-française est remarquable par sa fécondité. Antoine C., pour son compte, a eu sept ou huit enfants de son premier mariage, et autant du deuxième.

Mais, au point de vue de la subsistance matérielle des membres du groupe, il se manifeste entre nos deux types de sensibles différences, aussi bien dans l'étendue que dans le mode d'exercice de la fonction. A Saint-Justin, où le groupement famille et le groupement atelier se confondaient, la communauté familiale ouvrière se chargeait d'assurer dans une très grande mesure, la subsistance, non seulement présente, mais future de ses membres. C'est ainsi que le père de famille retenait auprès de lui, outre un fils héritier-associé, qui se mariait au foyer, toutes celles de ses sœurs ou de ses filles qui ne se mariaient pas; et que, d'autre part, dans la mesure de ses forces et des services rendus par chacun d'eux à la communauté, il subventionnait ceux de ses enfants qui s'établissaient au dehors. Nous avons ainsi reconnu l'existence d'un régime étroit de communauté, de dépendance et d'assistance mutuelle entre tous les membres du groupe.

A Saint-Dominique, où l'atelier de travail tend à se détacher de la famille, celle-ci ne se charge pas d'assurer aussi complètement la subsistance future de ses membres. Il est intéressant à cet égard de comparer les dispositions testamentaires d'Antoine C., de Saint-Dominique, avec celles de Louis Casaubon et de François Gagnon, de Saint-Justin. Nous avons constaté naguère que la famille rurale dans le milieu traditionnel de Saint-Justin, s'efforce, en premier lieu, de constituer un domaine exactement proportionné à la somme de main-d'œuvre fournie par ses membres; en deuxième lieu, une fois ce domaine constitué, de le maintenir intact d'une génération à l'autre, en vue d'assurer la subsistance de tout son personnel, jeunes et vieux; en troisième lieu, une fois ces deux résultats obtenus, de subvenir le plus largement possible à l'établissement des enfants qui se marient, et surtout des garçons qui se mettent à la culture des terres.

Dans le cas d'Antoine C., de Saint-Dominique, et notamment dans ses rapports avec ses enfants issus de son deuxième mariage, cette triple préoccupation est beaucoup moins apparente. Par son testament du 12 août 1891, il fait à ceux de ses enfants qui ne sont pas encore pourvus, Omer, Virgina, Hector, Sara, des legs en argent variant de six cents à deux cents dollars. A sa femme, Herminie V., il lègue avant tous autres une somme de mille dollars, plus la jouissance sa vie durant, ou jusqu'à son convol en secondes noces, du résidu de la succession, une fois les legs

particuliers payés; et à l'extinction de cette jouissance, les biens iront exclusivement aux enfants issus du mariage, lesquels "en feront le partage par parts égales". On ne voit plus ici chez le père de famille la préoccupation absorbante de maintenir le domaine intact entre les mains de quelqu'un de ses descendants et de favoriser la création de nouveaux domaines agricoles, non plus que le même parti pris d'avantager dans ce but un fils au détriment des autres, ou d'une manière générale, les garçons au détriment des filles.

Les rapports établis entre les divers membres de la famille de Saint-Dominique, et qui assurent, en même temps que sa subsistance matérielle, son bien-être moral, c'est-à-dire la paix au foyer, ne diffèrent pas très sensiblement de ceux observés entre les membres de la famille de Saint-Justin. Mais toutes les différences qui ont été relevées sont dans le sens d'une plus grande distension de ces rapports, d'une plus grande indépendance des membres du groupe les uns vis-à-vis des autres. Dans les deux cas nous voyons que la mère jouit dans la famille d'une autorité presque égale à celle du père, et que, d'autre part, les enfants jouissent vis-à-vis de leurs parents d'un certain laisser-aller, double particularité assez remarquable quand on la rapproche du tableau que nous font les écrivains de la famille paysanne dans les provinces de la France d'où sont venus nos ancêtres. Nous avons vu que ces différences d'organisation entre la famille du paysan français et celle de l'Habitant canadien s'expliquent assez bien par les conditions d'existence mêmes dans lesquelles ce dernier s'est trouvé placé depuis son installation en Amérique: abondance du sol disponible, proximité d'immenses étendues inoccupées, qui ont fourni à l'origine la matière première de deux grandes industries de simple récolte, la traite des fourrures, puis l'abatage et le flottage du bois; industries primitives, exercées à de grandes distances des établissements agricoles, qui ont tenu les chefs de famille, durant de longues périodes, éloignés de leurs foyers, laissant la mère de famille chargée de la direction, non seulement du ménage, mais aussi de la ferme. La mère a vu dès lors son influence grandir. De même ces industries, et plus tard le développement des centres de commerce et de fabrication, la construction de chemins de fer, ont ouvert à la jeunesse de nouveaux débouchés et occasionné dans les campagnes une rareté de main-d'œuvre favorable à l'indépendance des enfants.

Mais cette émancipation de la femme et des enfants est encore plus en évidence dans la famille de Saint-Dominique que dans celle de Saint-Justin. Par exemple, à Saint-Justin, la femme coopérait bien avec son mari à la confection du testament; dans le cas de survivance lors de la dissolution de la communauté par la mort de son conjoint, elle entrait

en possession de la moitié des biens accumulés pendant le mariage par le travail des époux, et obtenait la jouissance viagère (ou durant viduité) de la part laissée par son mari. A Saint-Dominique, le chef de famille fait seul son testament, mais il institue sa veuve sa légataire universelle, exécutrice testamentaire et administratrice. "Je nomme madite épouse mon exécutrice testamentaire et l'administratrice des biens de ma succession, et comme telle elle exercera cette charge la durée de sa jouissance; sans être tenue de faire inventaire, elle pourra vendre, échanger, transporter ou autrement disposer de mes capitaux et biens meubles et immeubles pour le prix et suivant les conditions qu'elle jugera avantageuses, de gré à gré, sans aucune formalité de justice, et sans le consentement ni l'intervention de mes héritiers et légataires, et elle pourra faire ces dispositions chaque fois qu'elle le jugera avantageux à ma succession."

Il semble bien que la personnalité de la mère de famille s'affirme davantage sous ce régime. A Saint-Justin, la femme, à titre d'associée, coopérait avec son mari à la confection du testament, et dans le cas de prédécès de celui-ci, devenait l'associée de son fils héritier. A Saint-Dominique, la mère de famille, à titre de légataire universelle, d'exécutrice et d'administratrice absolue, à la mort du père de famille remplace celui-ci et exerce tous ses droits. De même il m'a paru que dans la famille de Saint-Dominique, les enfants, les garçons surtout, se montraient plus impatients de toute contrainte, plus jaloux de leur indépendance.

En ce qui regarde l'éducation des enfants, la famille de Saint-Dominique présente par rapport à celle de Saint-Justin des divergences intéressantes. Nous avons vu que dans la famille traditionnelle de Saint-Justin, et notamment chez celle que nous avons prise comme exemplaire, l'éducation des enfants n'existe guère comme fonction distincte. Elle consiste dans une grande mesure à inculquer à l'enfant par l'exemple ou la parole, dans la pratique quotidienne, une certaine routine fort simple. L'école, même la petite école, tenait beaucoup moins de place dans ce système d'éducation que la vie en famille, le travail de la ferme et la parole du curé. A Saint-Dominique, on observe déjà plus de complication. C'est ainsi qu'Antoine C., bien que lui-même cultivateur de progrès, n'hésite pas à se priver quelque temps, dans le cours de l'été, des services de son jeune fils Omer, pour l'envoyer faire un stage chez un apiculteur de la banlieue de Saint-Hyacinthe. C'est ainsi qu'il met ses enfants, et entre autres son plus jeune fils Hector, à même de faire un cours d'études classiques.

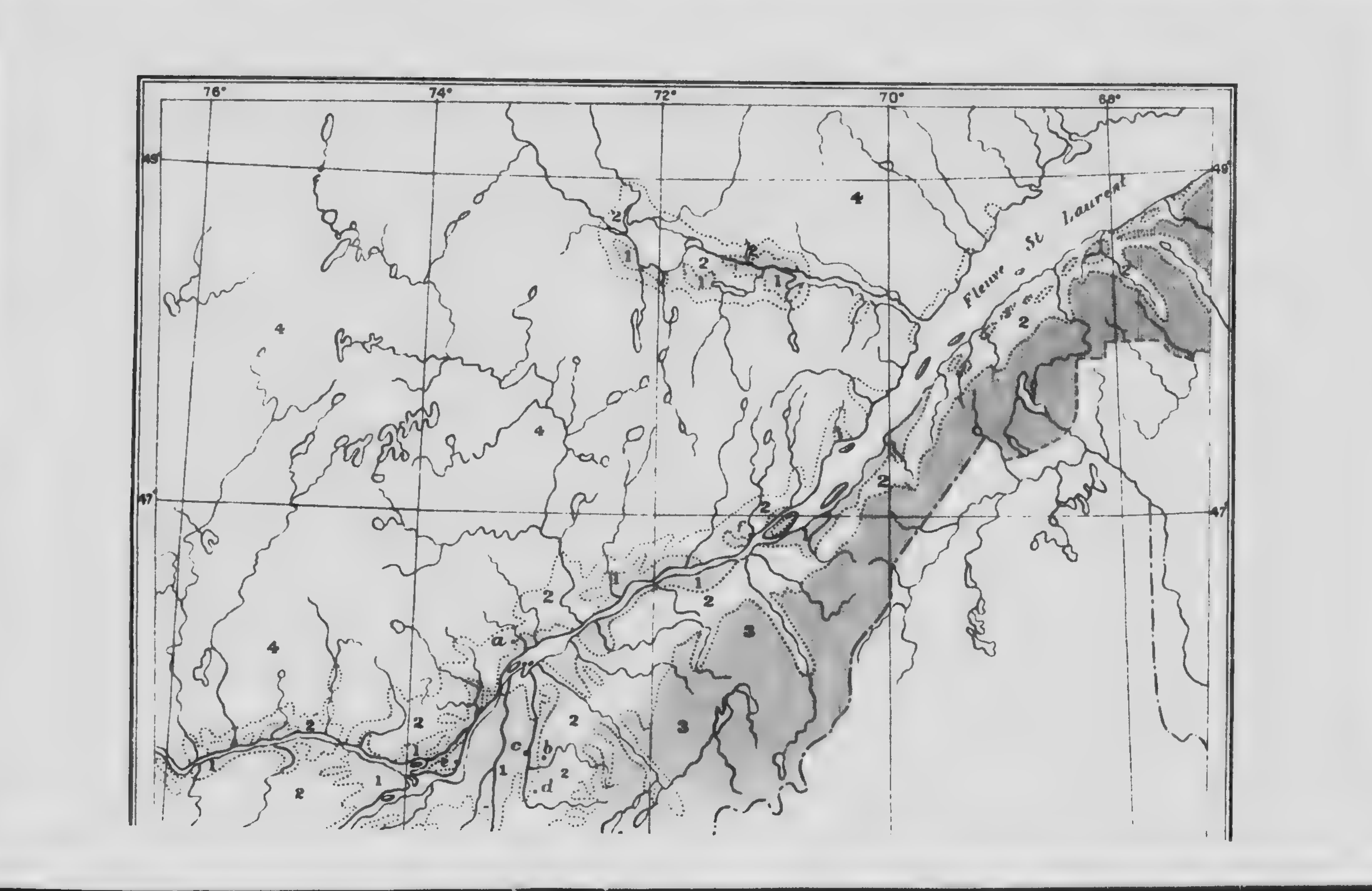
Il est intéressant de constater que dans la même mesure où l'atelier

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Echelle: 80 milles au pouce.

1. (coloration bleue): argiles marines de la vallée;
2. (coloration jaune): sables marins de la vallée;
3. (coloration verte): zone montagneuse du sud-est;
4. (coloration rose): zone montagneuse du nord-ouest

a.—Saint-Justin; *b.*—Saint-Dominique; *c.*—Saint-Hyacinthe; *d.*—L'Ange-Gardien; *e.*—Montréal; *f.*—Québec.



Fleuve St Laurent
76°
74°
72°
70°
68°
49°
47°

de travail tend à se séparer de la famille, celle-ci se charge de moins en moins d'assurer directement l'avenir des enfants, mais, d'un autre côté, développe sa fonction la plus haute, qui est l'éducation de ces enfants.

Au reste, si du compartiment famille de ce groupement mixte, nous passons au compartiment atelier, nous verrons aussi que, du fait de la séparation, l'atelier tend à se développer, à se spécialiser, à mieux remplir sa fonction essentielle, qui est l'exploitation des ressources locales. C'est ce dont nous allons pouvoir nous rendre compte en étudiant les moyens d'existence de notre groupement mixte.

3) Moyens d'existence. — Les moyens d'existence de la famille rurale de Saint-Dominique, comme ceux de la famille rurale de Saint-Justin, se rattachant à l'un ou l'autre de trois ordres de faits: le Lieu, le Travail, la Propriété. Le Lieu, c'est-à-dire l'ensemble des conditions et des ressources présentées spontanément par le milieu physique; le Travail, c'est-à-dire le parti que l'homme a pu tirer de ces conditions par l'exercice de sa propre activité; enfin, la Propriété, c'est-à-dire les produits de l'exercice de cette activité accumulés sous forme d'immeubles, de biens mobiliers, d'épargnes quelconques.

Le Lieu.—La région dont fait partie Saint-Dominique est favorisée au point de vue de la nature du sol et du développement des moyens de transport. Le trait le plus saillant de la géographie physique de toute cette partie de l'Amérique septentrionale, c'est le bassin du Saint-Laurent, dont les cinq grands lacs, ou mers intérieures, s'étalent presque au centre du continent, et se déchargent dans l'Atlantique par la large tranchée du fleuve, courant du sud-ouest au nord-est, sur une distance de plus de 600 milles. Le Saint-Laurent s'est creusé son lit dans la moins dure des deux grandes assises rocheuses de la région, dans le cambro-silurien, mais à une assez faible distance de la ligne de suture de celle-ci avec la formation laurentienne du nord, composée de roches plus anciennes et plus cristallines. L'action des eaux dans la suite des temps a eu l'effet de former ici, entre deux massifs montagneux d'inégale sévérité, une vallée, étroite vers l'embouchure du fleuve, où elle n'a guère plus de 50 milles de largeur (occupée, du reste, presque tout entière par les eaux), mais beaucoup plus large vers l'intérieur, à la hauteur de Montréal, par exemple, où elle atteint un développement de 100 milles de terre arable, d'une zone montagneuse à l'autre. (Voir la carte ci-contre.)

Dans cette vallée, les diverses natures de sol se succèdent dans l'ordre suivant: sur chaque rive, une zone de terre argileuse, remplacée vers l'intérieur par une zone de terre sableuse, qui s'étend jusqu'au pied des montagnes. Les coquilles contenues dans ces argiles et dans ces sables

attestent leur origine marine. Formés de détritus des roches bordurières battues par les flots, à une époque fort reculée où la mer recouvrait toute la vallée, ces terrains se sont déposés exactement dans l'ordre de leur gravité spécifique, les sables, plus grossiers et plus lourds, à proximité des rivages d'alors (les escarpements montagneux actuels); les argiles, restées plus longtemps en suspension, à cause de leur plus grande finesse, plus au large, vers le thalweg de la vallée actuelle. C'est ce qui explique que, d'une manière générale, à partir du fleuve, tant sur la rive nord que sur la rive sud, on rencontre d'abord des terres fortes argileuses, puis des terres franches (mélange d'argile calcaire et de sable), et enfin des terrains sableux qui forment sur toute la périphérie de la vallée une large ceinture aux argiles. Cet ordre général est troublé ici et là par la présence de terrains de formation plus récente, par exemple, d'alluvions d'eau douce, comme à proximité du lac Saint-Pierre, ou encore de tourbières, comme sur divers points de l'intérieur. Il arrive aussi parfois que les alluvions récentes d'eau douce du bord du fleuve fassent défaut, et même que, parmi les alluvions anciennes, les argiles et les terres franches n'apparaissent pas en leur lieu; comme à proximité de Sorel et de Trois-Rivières, où les sables atteignent le fleuve même. Toutefois, d'une manière générale, on peut dire que les argiles et les terres franches sont en bordure au fleuve, les terrains sableux, vers l'intérieur, en bordure aux chaînes montagneuses. Enfin, c'est en remontant le cours du fleuve jusque dans le voisinage de Montréal que l'on observe à la fois le plus grand développement de la vallée et le plus grand développement des argiles et des terres franches, lesquelles sont de plus en plus remplacées par les sables à mesure que l'on se rapproche de l'embouchure du fleuve. (Voir la carte.)

Quant aux deux massifs montagneux, tant celui du sud que celui du nord, leurs sols dans l'ensemble se distinguent de ceux de la vallée par leur moindre abondance et leur moindre profondeur; ils sont plus grossiers et plus entrecoupés de rochers. Ces massifs montagneux, si ce n'est dans leurs parties les plus basses, n'ont pas comme la vallée été recouverts jadis d'alluvions marines; ils n'ont pas comme la vallée reçu d'apports de détritus enlevés à des régions circonvoisines; au contraire, ils ont été dépouillés au profit de la vallée d'une partie de leurs terres les plus fines. Leurs sols (humus et tourbières exceptés) proviennent de l'usure de leur propre croûte rocheuse par les seuls agents atmosphériques et les glaciers, et manquent en général de finesse et de profondeur. A cet égard, la région montagneuse du sud, reposant sur une formation rocheuse moins dure, moins cristalline, que celle du nord, a livré sous l'action de l'air, de l'eau et des glaciers, des terrains sensiblement plus

…endants, plus favorables à la culture que la région montagneuse du nord.

Saint-Dominique, sur le cours mitoyen et sur la rive sud du Saint-Laurent, à 34 milles à l'est de Montréal (exactement 45° 34′ lat. N., par 72° 50′ 30″ long. O. de Greenwich), est situé dans la vallée, et même dans la partie de la vallée où elle atteint sa plus grande largeur, et où parallèlement les argiles et les terres franches acquièrent le plus d'extension. On observera, d'un autre côté, que Saint-Dominique n'est pas au cœur de cette zone de la vallée qui est le mieux partagée au point de vue de la nature du sol, la zone argileuse, mais sur sa bordure extérieure, et à cheval sur la zone sablonneuse moins fertile.[1] Sa situation à cet égard est intermédiaire entre celle de paroisses situées complètement dans la zone argileuse et connues pour la fertilité de leur sol, comme Saint-Simon et Saint-Hugues, et celle d'endroits compris dans la zone sablonneuse et à sol pauvre, comme certaines parties de Saint-Liboire. La terre de C., à proximité du village de Saint-Dominique, sur un exhaussement de la vallée, se compose d'un sol de consistance moyenne, suffisamment profond et calcaire, mais où déjà l'assise rocheuse affleure sur certains points formant des bassins d'un drainage difficile. Au point de vue de la nature du sol, les conditions de la région de Saint-Dominique ne diffèrent pas très sensiblement de celles présentées par la région de Saint-Justin,[2] sur la rive nord, si ce n'est par le développement beaucoup plus marqué, sur la rive sud, du pays de plaine à sol argileux et fertile. Il importe également de noter que la zone montagneuse qui ferme la vallée à quelque distance au sud de Saint-Dominique est, en règle générale, mieux partagée au point de vue de la nature du sol que la zone montagneuse laurentienne sise immédiatement au nord de Saint-Justin.

Mais c'est surtout en ce qui regarde les moyens de transport que la région de la rive sud, où est située Saint-Dominique, est mieux partagée que la région de la rive nord, où est située Saint-Justin. Le pays plat qui, sur la rive nord, à la hauteur de Saint-Justin, n'a que 15 milles de largeur, atteint 50 milles de largeur sur la rive sud, à la hauteur de Saint-Dominique. Cette configuration plane du sol est par elle-même, on le conçoit facilement, une condition favorable au développement des transports. Il est vrai qu'à l'origine le pays plat, tout comme le pays montagneux, était hérissé de forêts épaisses; mais à travers ces forêts coulaient plusieurs rivières importantes, qui, navigables en été, présentaient en hiver sur leur surface glacée une voie naturelle largement ouverte. Le

[1] Saint-Dominique est indiqué sur la carte par la lettre "b".
[2] Indiqué sur la carte par la lettre "a".

Saint-Laurent est, comme on sait, un des grands fleuves du monde, et les steamers du plus fort tonnage le remontent sans difficulté jusqu'à Montréal. La rivière Richelieu, dont le cours inférieur, presque parallèle au Saint-Laurent, draine la zone la plus fertile du pays plat, sert de déversoir au lac Champlain, et, par le canal de Whitehall, se raccorde à la rivière Hudson, à New-York et à tout le littoral de l'Atlantique. Utilisée jadis par les Iroquois dans leurs incursions contre les établissements de la Nouvelle-France; très longtemps, et même encore aujourd'hui, fréquentée par de nombreux remorqueurs ou bateaux à vapeur, elle a été jusqu'à l'avènement des voies ferrées, la principale voie de communication entre le Canada et les Etats-Unis. La rivière Yamaska, parallèle à la Richelieu, et séparée d'elle par une langue de terre qui n'excède pas 12 milles de largeur, n'est navigable, il est vrai, sur la plus grande partie de son cours que pour les embarcations d'un assez faible tirant d'eau; mais elle n'en a pas moins exercé une grande influence sur le développement de cette partie du pays, à la fois directement, en facilitant les transports, et indirectement, en facilitant la construction de chemins sur ses deux rives. C'est ce que constate fort bien le géographe canadien Bouchette, dès 1832. " Les chemins sur les bords de la rivière Yamaska sont les principaux moyens de communication entre Trois-Rivières, Québec et l'état du Vermont.... Le village de Saint-Hyacinthe (à six milles du village actuel de Saint-Dominique) étant bâti sur les bords de la rivière Yamaska (si favorable aux transports), reçoit constamment des voyageurs de retour ou à destination des Etats-Unis." (Joseph Bouchette, Topography of Lower Canada, 1832, verbo Saint-Hyacinthe.) La rivière Saint-François, qui se jette dans le Saint-Laurent à la tête du lac Saint-Pierre, à très peu de distance des embouchures de la Richelieu et de l'Yamaska, n'est pas à proprement parler une rivière du pays plat, mais plutôt une rivière de la région montueuse du sud, où elle prend sa source, et qu'elle draine en tout sens. Et pourtant elle a aidé au développement des transports dans la plaine, car c'est en remontant son cours, et ceux de ses affluents, la Coaticooke, la Massawippi, etc., que les grandes lignes de chemin de fer ont pu traverser d'outre en outre le massif montagneux pour aller aboutir aux ports du Maine et du Massachusetts.

Et si d'une part, la région de la rive sud du Saint-Laurent, même dans sa zone montagneuse, n'offre pas d'obstacle sérieux à l'établissement de routes et de chemins de fer, d'autre part, on avait intérêt à établir de ces voies, en vue d'écouler les produits de cette large plaine, soudée à des vallons et à des plateaux fertiles, et en vue aussi de se relier aux centres industriels et commerciaux du littoral de l'Atlantique.

On se rendra encore plus vivement compte des avantages de cette situation, si on la rapproche de celle de la région de la rive nord, à la hauteur de Saint-Justin, où la vallée, relativement étroite, se rattache à un massif montagneux plus âpre en général, et beaucoup plus étendu que celui de la rive sud, et dont les rivières, moins importantes et plus coupées de cascades, moins favorables aux transports que celles de la rive sud, aboutissent au pays froid et inhospitalier de la baie d'Hudson. Aussi cette région de la rive nord n'a-t-elle eu pendant de longues années qu'un seul grand moyen de communication, le fleuve Saint-Laurent. Depuis cent ans, des bateaux à vapeur font le service de la navigation sur le fleuve; depuis trente ans, il existe une ligne de chemin de fer longeant la rive nord; mais ce n'est qu'en ces dernières années qu'il a été construit une deuxième ligne vers l'intérieur, au pied de la chaîne montagneuse; tandis que la large plaine de la rive sud, qui a précédé de près de quarante ans la rive nord dans la construction des chemins de fer, est de longue date sillonnée par les voies ferrées. Le village même de Saint-Dominique n'est pas traversé par une ligne de chemin de fer, mais il en a été établi plusieurs dans un faible rayon. La ville de Saint-Hyacinthe,[1] située à six milles au nord-ouest de Saint-Dominique, est un centre manufacturier de 10,000 habitants, desservi par quatre chemins de fer.

Par suite du développement de la culture, des transports et du commerce et de l'agglomération des habitants dans la région de Saint-Dominique, les productions spontanées y sont en voie de disparition. Par exemple, les fruits sauvages ne s'y trouvent plus en abondance, et le cultivateur qui fait le sujet de la présente monographie cherche à parer à ce défaut par la plantation de fraisiers et de pommiers, tant en vue des besoins de sa famille que de la vente sur le marché de Saint-Hyacinthe. De même certaines essences forestières sont devenues rares. C. ayant à se bâtir une grange sur une terre qu'il exploite accessoirement, en un endroit appelé la Savane, à mi-chemin entre Saint-Dominique et Saint-Hyacinthe, ne trouve ni sur cette terre, ni sur le domaine principal de Saint-Dominique, tout le bois requis pour cette construction: il en demande une partie au commerce. Même le bois de chauffage n'est plus très abondant. On n'a pas eu intérêt, il est vrai, à défricher la pente abrupte, rocheuse, difficile de culture, qui relie le plateau de Saint-Dominique à la plaine de Saint-Hyacinthe, et tout le long de cette pente, sur une distance de quelques milles, on observe une végétation arborescente, pauvre en bois d'œuvre ou de construction, mais formant une précieuse réserve de combustible pour les habitants du voisinage. Quant à

[1] Indiquée sur la carte par la lettre "c".

C., son domaine comprend quarante arpents de diverses essences forestières, et notamment une belle érablière, mais en cultivateur prévoyant, à l'affût de tous les progrès, il a déjà, en 1887, commencé à utiliser chez lui comme combustible la tourbe qu'il extrait tout en égouttant sa terre de la Savane.

Le Travail. — Ce qui vient d'être dit permet de se rendre compte que les travaux désignés en science sociale sous le nom de simple récolte tiennent assez peu de place à Saint-Dominique. Il en est de même des industries domestiques que, à Saint-Justin, nous l'avons vu naguère, les hommes aussi bien que les femmes pratiquaient en grand nombre accessoirement à la culture. Les femmes dans notre famille type de Saint-Dominique ne filent ni ne tissent; elles font de la couture, mais en utilisant des matériaux achetés au dehors, et en s'inspirant de cahiers de modes obtenus à la ville. Quant aux hommes, il se trouve fort peu de leurs outils qui soient de fabrication domestique; la plupart ont été achetés de maisons faisant une spécialité de la confection d'instruments aratoires.

A peu de distance du village de Saint-Dominique et tout à côté de la ferme de C., sur la crête du plateau et le long de la pente tortueuse qui conduit à la plaine, il a surgi un hameau de carriers et de chaufourniers. il s'est développé une double industrie d'extraction qui a son débouché à la ville voisine.

Enfin, dans toute cette partie du pays, on observe, et on observait dès 1887, date de mes premières observations, un commencement de spécialisation agricole. A ce moment C. s'appliquait surtout à la production du lait. Il nourrissait de vingt à vingt-cinq vaches, dont il portait le lait à une fromagerie établie dans le village même de Saint-Dominique. La fabrication du fromage ne livrant comme déchet qu'un sérum ou petit-lait impropre à l'alimentation des veaux, C. ne pratiquait pas l'élevage. A l'âge de quelques jours, ou au plus de quelques semaines, les veaux étaient abattus, écorchés et les peaux portées à la tannerie. Mais ce petit-lait de fromagerie, additionné de grains moulus ou de farine grossière, est utilisable dans l'engraissement des porcs. Aussi C. engraissait-il chaque année, tant pour la consommation domestique que pour la vente, nombre de cochons.

Accessoirement à cette double spécialité, production de lait pour la fromagerie et engraissement de porcs, C. s'adonnait sur une échelle plus petite à l'élevage des chevaux; il s'en trouvait sept dans son écurie. Dans ce but, de concert avec son fils et voisin Amédée, il avait fait l'achat d'un étalon clyde de race pure. Le poulailler et le jardin potager ne livraient de produits que pour les besoins de la famille; le verger com-

prenait un peu plus de cinquante pommiers, mais qui ne donnaient pas encore de fruits. Enfin l'installation d'un petit rucher ne datait que de cette année-là. Quant à la culture du sol, elle se faisait entièrement en vue de l'alimentation du troupeau.

Cette spécialisation du travail de la ferme, bien qu'elle ne fût pas poussée très loin encore, avait pour corollaire, on le conçoit, le développement de son aspect commercial, et aussi, comme nous le verrons, un progrès notable dans les méthodes d'exploitation. Nous avons vu que, à Saint-Justin, en 1886, le cultivateur s'appliquait à produire directement tout ce qu'il utilisait ou consommait. A Saint-Dominique, l'année suivante, je constatais que l'achat et la vente tenaient une plus large place dans les opérations du cultivateur. Nous savons déjà que C. n'élevait pas de génisses, mais, au contraire, achetait des vaches, ou en vendait, suivant les nécessités du moment. Il se procurait aussi par voie d'achat des porcs pour l'engraissement, quand les truies de sa porcherie n'avaient pas eu des portées assez nombreuses. Il achetait même, et parfois en assez grande quantité (4,000 livres à la fois), les farines grossières, ou les grains moulus, requis pour leur engraissement. De même aussi, à l'occasion, il achetait des chevaux au dehors, ou en vendait de ceux de son écurie, et moyennant une taxe en argent, louait les services de son reproducteur clyde. Il ne se bornait pas à utiliser les fumiers de ses étables, mais achetait, au prix de 50c la tomberée, tout ce qu'il en pouvait obtenir des artisans du village. En vue de l'ensemencement de ses prairies, il récoltait lui-même sa graine de mil (fléole), mais d'autre part, il se procurait chez les grainetiers de la ville, les graines d'autres plantes fourragères, d'un usage moins général, comme le pâturin des eau, les agrostides, les fétuques, ainsi que celles des divers trèfles.

Encore assez peu sensible dans l'exploitation proprement dite des vaches, et même des chevaux, le progrès des méthodes était déjà, en 1887, manifeste dans les opérations culturales. Par exemple, C. avait drainé une grande étendue de sa terre au moyen de fossés souterrains. Non seulement avait-il des prairies de trèfle et de diverses graminées, non seulement prenait-il des mesures spéciales pour extirper de ses prairies les mauvaises herbes, et notamment la marguerite, mais il avait aussi à établir chez lui des luzernières, ce qui lui permettait de donner à ses vaches au pâturage, ainsi qu'à ses chevaux, un supplément de nourriture verte dès la fin de mai ou le commencement de juin. La luzerne repoussait assez vite pour permettre au moins trois coupes durant la saison.

C. avait adopté plusieurs autres pratiques de la culture avancée, et grâce à ces pratiques, grâce aussi à l'utilisation d'instruments aratoires

perfectionnés, et d'une main-d'œuvre assez nombreuse, il réussissait à exécuter, avec une célérité remarquable, ses travaux agricoles. La fin du printemps et le commencement de l'été que je passai à Saint-Dominique furent chauds et secs. J'étais arrivé à la ferme de C. le 2 mai, et c'est dans la nuit du 24 au 25 mai que survinrent les premières averses. Mais dans l'intervalle, C. avait pu non seulement opérer ses semailles sur son domaine principal, mais brûler une grande étendue de terre noire à la Savane, et se trouvait dès lors en bien meilleure position que la plupart de ses voisins. En effet, grâce au drainage souterrain, sa terre de Saint-Dominique avait été prête beaucoup plus promptement que d'autres à recevoir les façons requises; C. avait été à même de se transporter sur sa terre de la Savane, et avec un nombre suffisant d'engagés, d'y faire brûler une grande étendue de tourbe, avant que la pluie fût venue interrompre pour le reste de la saison tout travail de cette nature.

Les notes suivantes extraites du journal de mon séjour à la ferme de C., du 2 mai au 15 ou 20 août 1887, donnent une idée du mouvement du personnel et du travail exécuté dans le cours de trois ou quatre mois. Outre son fils Joseph, âgé de 18 ans, et qui prenait part à tous les travaux, C. avait pour l'aider dans l'exploitation de sa ferme deux ou trois engagés, dont il sera question dans un instant, son père âgé de 80 ans, qui à l'occasion rendait encore de légers services, et un élève, dont le travail n'était rétribué que durant la période de la rentrée des foins et celle de la récolte des grains. En 1886, C. avait eu comme élève un jeune Français venu au Canada faire de la colonisation; en 1887, il recevait un jeune homme de Montréal qui, à la suite de ses études de droit, avait pris le parti de s'établir sur une ferme. Quant aux engagés, William Z., qui était au service de C. lors de mon arrivée, le quittait le 30 mai, pour aller travailler à la ville, où les salaires sont plus élevés et les journées moins longues; Dubreuil, engagé pour sept mois, rompt son engagement dès le 10 juin, pour des raisons qui paraissent futiles; Paul Brunelle remplace William le 17 juin, et Benoît, le lendemain est engagé pour remplacer Dubreuil. Mais nombre d'autres travailleurs sont en relation avec la ferme: Massé père travaille quelques jours à équarrir des pièces de charpente, achetées chez Hébert, pour la grange de la Savane. Cordeau et Allard préparent d'autres pièces pour cette même grange. Duchesneau, père et fils, ainsi que le jeune Giasson, prennent aussi part à la construction de ce bâtiment, dont le vieux Mosum Lavallée taille la charpente. Les fils de Massé donnent un coup de main à divers travaux, l'arrachage de la marguerite, la rentrée du bois de chauffage, etc. Lafantaisie vient planter plusieurs pommiers; Turcotte, commerçant d'animaux, Houle, boucher, négocient avec C. divers achats et ventes. Pélo-

quin, jardinier de la banlieue de Saint-Hyacinthe, lui vend des ruches, dont Lamoureux, cultivateur, lui fournit les essaims et qu'il s'engage à garder pour lui, le premier été et le premier hiver. Gévry, le boulanger, Champigny, Beauregard, cultivateurs, etc., sont aussi en relations d'affaires les plus diverses avec le propriétaire de la ferme.

Cette tendance à la spécialisation, ce caractère commercial de la culture, qui se manifestent ici timidement encore, s'observent sous diverses formes dans toute l'étendue de cette large plaine de la rive sud du Saint-Laurent, que baignent les rivières Richelieu et Yamaska. Dans un certain rayon de Montréal, c'est la culture potagère, c'est l'arboriculture fruitière, c'est la production du lait pour la vente. A l'arrière plan, c'est la culture du foin pour l'alimentation des marchés de la grande ville. Puis, au delà de cette zone où la culture se fait en vue de la fourniture des marchés urbains, nous voyons apparaître la production du fromage et du beurre en petites fabriques coopératives et en vue de l'exportation. C'est à Saint-Hyacinthe, à proximité de Saint-Dominique, que se fondait il y a vingt-six ans la société d'industrie laitière de la province de Québec, et c'est là aussi que s'est centralisée toute l'activité de la population de la province à cet égard.

La Propriété.—En 188., C. était propriétaire, à proximité du village de Saint-Dominique d'une terre de 30 arpents de longueur, par 7 arpents de largeur, soit 210 arpents de superficie, pourvue de nombreux bâtiments de ferme: grange-étable, écurie, percherie, hangar à grains, remise à bois, maison d'habitation, ayant pour dépendances, une remise, une grange, une porcherie, un poulailler: le tout d'une valeur d'à peu près huit mille dollars. En vue de l'exploitation de ce domaine, C. avait en permanence de 20 à 25 bêtes à cornes, 7 chevaux, et engraissait chaque année de 20 à 25 porcs. Son matériel de ferme, charrues, herses, rouleau, semoir, faucheuse, houe à cheval, rateau à cheval, voitures d'hiver et d'été, batteuse mécanique, était très complet, et avec le troupeau devait avoir une valeur d'au moins deux mille dollars. En outre, C. exploitait accessoirement, à la Savane, à quatre milles du domaine principal, une terre de 120 arpents, d'une valeur approximative de deux mille cinq cents dollars.

En somme la situation financière de la famille C. m'a paru comparable à celle des familles les plus aisées de Saint-Justin, avec cette différence qu'à Saint-Dominique la propriété foncière tenait dans l'économie familiale relativement moins de place, et la richesse mobilière proportionnellement plus de place qu'à Saint-Justin. Au reste, déjà nous avons constaté, en faisant l'analyse des fonctions du groupement famille à Saint-Dominique, qu'on y fait moins qu'à Saint-Justin reposer la pros-

pette de l'individu sur la constitution et la transmission intégrale d'un domaine agricole.

A Saint-Dominique comme à Saint-Justin, on relève les vestiges d'un ancien régime de grande propriété, mais sans ce qui en est le complément naturel, c'est-à-dire la grande exploitation du sol. Etabli par Richelieu et Louis XIV, dès les débuts de la colonisation de la Nouvelle-France, dans l'espoir de hâter le peuplement du pays, en même temps que dans le but de faire vivre des communautés religieuses et toute une gentilhommerie de robe ou d'épée, ce régime fut maintenu artificiellement par les pouvoirs publics durant toute la période coloniale française et quatre-vingt-dix ans de la période de l'occupation anglaise. En 1854, depuis longtemps battu en brèche par les progrès de l'industrie et du commerce, auxquels il est une entrave, ainsi que par les nouvelles conceptions de l'ordre social qui ont cours au sein de certaines classes de la population ce régime artificiel de grande propriété est aboli par la législature. Le moulin banal et autres privilèges des seigneurs sont supprimés; le gouvernement rachète à ceux-ci leurs droits de lods et ventes et en décharge les habitants; enfin, ceux-ci sont autorisés à se libérer des droits de cens et rentes, moyennant le versement au seigneur, une fois pour toutes, du capital représenté par ces droits annuels. Or un fait assez significatif et qui atteste bien la formation communautaire du type, c'est que, à Saint-Dominique comme à Saint-Justin, très peu de familles se sont prévalues de cette disposition de la loi et se sont libérées de l'obligation de payer les droits de cens et rentes aux concessionnaires de seigneuries. Même C., homme d'initiative pourtant, ne s'est pas libéré de cette obligation, qui d'ailleurs se réduit au versement de quelques dollars par année.

On le voit, le groupement supérieur de la vie publique, le pouvoir central, sous l'empire de faits et d'idées auxquels la famille rurale était restée dans une grande mesure étrangère, a fait plus que sa part pour la suppression d'une institution surannée et encombrante de la vie privée; tandis que la famille rurale, entravée par sa formation communautaire, a laissé subsister les dernières traces de ce régime sous forme de redevances seigneuriales, d'ailleurs minimes. Lors de mon séjour à Saint-Dominique les cens et rentes étaient payés à une famille de rentiers et de banquiers de Saint-Hyacinthe, détenteurs de la seigneurie.

11. Mode d'Existence. — Le régime alimentaire du cultivateur de Saint-Dominique rappelle à beaucoup d'égards celui de l'Habitant de Saint-Justin; il est substantiel, sans être délicat. S'il s'est opéré quelque progrès à cet égard, il s'annonce par les susceptibilités que l'on manifeste sur ce chapitre plutôt que par des réformes accomplies.

Mais relativement à l'habitation, il y a lieu de relever une particu-arite assez frappante. Tandis que C., avec sa femme et ses enfants, ainsi que son beau-père et sa belle-mère, occupe une des maisons d'habi-·ion de la ferme, son vieux père, remarié, occupe avec sa seconde femme, ·rtie d'une deuxième maison d'habitation, dont l'autre compartiment occupé par la famille d'Amédée C., fils de C., sujet de la présente ·onographie, par un premier mariage, et aujourd'hui établi à son compte. On conçoit fort bien qu'Antoine C. garde chez lui son beau-père, vieil-rd paralytique, et sa belle-mère, en enfance, que leur fille Mme C. est ·ieux que tout autre en état de soigner. Mais qu'Antoine C., tout en ·stant en très bons termes avec son vieux père et la seconde femme de lui-ci, leur fasse une installation distincte, à la fois de la sienne et de ·le de son fils Amédée, il semble bien que ce soit là la manifestation ·une tendance vers le particularisme encore assez peu commune dans nos campagnes.

En ce qui regarde le vêtement, il y a lieu de noter du nouveau: le ·mplacement des étoffes et confections domestiques par les tissus et ·nfections du commerce. C'est que, en effet, une telle modification est ·sceptible de s'opérer beaucoup plus facilement et rapidement que celle · régime alimentaire. Pour changer la manière de s'habiller de tout un ·upe de population, il suffit que, par l'intermédiaire des transports, elle · accès à la ville, au commerce, aux patrons de modes: pour améliorer ·n régime alimentaire ou son mode de préparation des aliments, il lui ·: avoir acquis, en même temps que la conception d'un état social su-·rieur, un peu de la science et de la pratique de l'économie domestique.

Dans l'ensemble, l'état de santé des membres de la famille de Saint-Dominique, comme celui des membres de la famille de Saint-Justin, sans ·e très mauvais, n'est pas aussi bon qu'on pourrait s'y attendre dans les ·nditions favorables de la vie au grand air. Ce défaut paraît devoir ·ccentuer avec le temps. Antoine C., chef actuel de la famille, est ·s robuste, moins résistant que son père: et les enfants qu'il a eus de ·n second mariage sont, en général, moins robustes que ceux qu'il avait ·s du premier. Au fur et à mesure de la complication de la vie sociale, ·mble qu'il soir plus difficile pour un groupe de population de se main-·r en bonne santé, si ce n'est par une observance plus rigoureuse et ·constante des prescriptions de l'hygiène.

5) Phases d'Existence.—Nombre des caractères du groupement à ·ude sont d'origine récente. Ainsi, dès le début, nous avons relevé un ·*encement* de séparation entre les deux compartiments de ce groupe-·ent mixte, à la fois famille et atelier de travail. Nous avons constaté ·te que le chef de la famille de Saint-Dominique, dans l'éducation et

l'établissement de ses enfants, suivait une ligne de conduite différente de celle suivie par la famille de Saint-Justin; mais si nous étions remontés à quelques années en arrière, nous aurions retrouvé ce même père de famille de Saint-Dominique appliquant à l'établissement de ses enfants du premier lit, et même de l'aîné du second, une pratique rappelant celle en vogue chez le type traditionnel de la rive nord du Saint-Laurent. C'est ainsi que Amédée, seul fils issu du premier mariage, tient de son père une partie de la terre qu'il exploite encore actuellement. Il est vrai qu'il a dû en conséquence de ce transfert verser au père une certaine somme; et notons ici en passant que cette pratique de régler par voie d'achat et de vente la grosse question de l'établissement des enfants s'observe assez fréquemment dans la région. De même Joseph, aîné des enfants du second lit, doit recevoir en récompense de ses services les 120 arpents de la Savane. Mais nous avons vu, d'autre part, que pour tous les autres enfants issus du second lit le père établit un régime de partage égalitaire, qui n'a pour correctif que l'arbitraire de sa veuve.

Au chapitre des Moyens d'existence, nous avons noté le développement, à une époque assez récente, de grands moyens de transport par terre et par eau, la disparition graduelle des productions spontanées et des industries domestiques, enfin les débuts de la spécialisation du travail de ferme. Parmi les progrès réalisés dans les méthodes de culture, il n'y en avait aucun, nous l'avons constaté, qui fût de date très ancienne en 1887, année de mon premier séjour à la ferme, et la plupart n'étaient adoptés que de la veille. Il s'agit donc bien d'une époque de transition, d'une ère de transformation, suivant de près l'établissement et l'extension de grands moyens de transport par terre et par eau, et l'avènement d'un nouveau type de groupement social: le grand atelier industriel et commercial.

C. a tiré parti dans une plus grande mesure que beaucoup de ses voisins des conditions favorables créées par le nouveau régime: c'est l'effet de la valeur personnelle de C.; mais il ne faut pas perdre de vue une circonstance heureuse de sa jeunesse, qui a donné l'éveil à ses facultés latentes. Ses parents ne le destinaient pas à la culture: ils l'avaient envoyé au collège y faire un cours d'études classiques, et c'est le mauvais état de sa santé qui le força à quitter le collège pour se remettre à la culture. Il voulut compenser par plus de connaissances théoriques et d'intelligence ce qu'il lui manquait de vigueur physique, et cela au moment où les nouvelles conditions de la vie sociale allaient le mettre à même de le faire avec avantage.

A cet égard, il serait difficile de trouver un contraste plus grand que celui qui se manifeste du père au fils. Autant Antoine C. fils est dé-

reux d'appliquer la science et la raison à la solution du problème agricole, autant son père, âgé seulement de vingt ans de plus, se montre sceptique à l'égard de ces enseignements théoriques. Pour celui-ci tout est affaire de routine et de force musculaire. Sans doute, dit-il, Antoine est assez entendu, mais il ne sera jamais aussi capable que son père, qui dans sa jeunesse était infatigable, et une fois sa journée faite à labourer, passait des parties de nuit à creuser des fossés au clair de la lune. Mais on était fort alors. On ne s'en laissait pas imposer non plus par les messieurs de la ville; s'il y avait quelque affaire à régler, quelque paiement à faire chez les avocats de Saint-Hyacinthe, on savait fort bien se présenter à la porte de devant; et de même, jadis, s'il arrivait qu'on eût des démêlés avec le "seigneur," souvent bureaucrate (partisan de l'oligarchie administrative de 1837), on ne craignait pas de lui parler dans le blanc des yeux et de frapper vigoureusement du poing sur la table.

Le fils, il est vrai, aurait pu répondre que pour sa part il traitait toujours sur un pied d'égalité avec les membres des professions libérales et les bourgeois les plus cossus, et cela sans effort, sans avoir à se mettre en colère. Sa formation pratique de cultivateur, jointe à l'instruction, tout incomplète qu'elle fût, acquise au collège, lui a assuré une supériorité dans toute entreprise se rattachant à l'exploitation des terres. Durant quelque temps chef de culture pour une compagnie betteravière établie à Farnham, il a représenté le comté de Bagot à la législature et a été membre du conseil d'agriculture de la province de Québec.

Note du 18 janvier 1909.—Au moment de remettre son manuscrit à l'imprimeur, l'auteur a voulu se rendre compte de ce qu'il était advenu des divers membres de la famille C. dans l'intervalle des vingt-deux ans écoulés depuis la date de ses premières observations, et voici les principaux renseignements qu'il a pu recueillir au cours d'un rapide voyage Saint-Dominique.

Antoine C., chef de la famille en 1887, est décédé en 1892, âgé de près de 66 ans. Il n'avait jamais été très robuste et sur la fin de sa vie uffrait de rhumatismes. Son père l'a suivi dans la tombe, deux ans us tard, âgé de près de 88 ans, à la suite d'une maladie de quelques ars seulement. Depuis plusieurs années il était sourd, mais c'était sa ule infirmité. Sa bru, femme du chef de famille, après avoir perdu n père Abraham V. et sa mère Geneviève Ch., longtemps valétudinaires, est elle-même morte, il y a un peu moins de deux ans, d'un cancer l'estomac, à l'âge de près de 68 ans

Les enfants se sont dispersés. Joseph, l'aîné de ceux du second lit, et que son père avait établi à la Savane, n'y est pas demeuré. Convaincu r une expérience de dix ou douze ans que sur une propriété de cette

nature il lui serait impossible de prospérer, il s'en est défait au prix de deux mille sept cents dollars, et a fait l'acquisition d'une ferme plus étendue et à sol plus fertile dans la paroisse de Saint-Pie, voisine de Saint-Dominique. Il y vit à l'heure qu'il est avec sa femme et ses dix enfants, et réussit assez bien. Alma, l'aînée des filles, a épousé, encore très jeune, Léon D., dont l'établissement de commerce est le plus important de Saint-Dominique. Mère de deux enfants, elle occupe une fort jolie maison attenante au magasin. Elle a auprès d'elle la plus jeune de ses sœurs, Sara, restée fille, qui est modiste et occupe ses loisirs à peindre. Son autre sœur, Virgina, est depuis plusieurs années à New York, où elle gagne en service vingt-cinq dollars par mois. Hector, le plus jeune fils, marié et père de famille, exerce aujourd'hui, à la suite d'une tentative infructueuse de culture dans la paroisse de Saint-Valérien, rang de l'Egypte, le métier de fromager dans un village des environs.

C'est Omer, le deuxième fils qui détient le domaine paternel. Marié et père de sept enfants, dont l'aînée n'a pas plus de dix ans, il a aussi auprès de lui depuis un an la veuve du grand-père C., Pélagie Demers, laquelle, malgré ses 89 ans, encore active et sans la moindre infirmité, prodigue ses soins aux arrière-petits-enfants de celui qui fut son troisième mari. Omer, dans sa jeunesse annonçait un certain goût pour l'étude; il avait même été question de l'envoyer au collège; mais il ne s'est pas prévalu des bonnes dispositions de ses parents à cet égard, non plus que son frère plus jeune Hector, que le testament même de son père mettait pourtant en mesure de faire un cours d'études complet. Aujourd'hui en possession du domaine paternel, il ne montre pas cette belle confiance en soi, ce bel enthousiasme de la culture qui distinguaient son père. D'une des fenêtres de la pièce assez spacieuse qui sert à la fois de cuisine et de salle à manger, j'aperçois à quelque distance sur le domaine une plantation de 200 jeunes pommiers, une des dernières améliorations effectuées par le père, peu d'années avant sa mort; et tandis qu'une nombreuse marmaille s'agite à nos pieds, Omer m'explique qu'il a renoncé depuis plusieurs années à la culture de la luzerne, dont son père tirait si bon parti, et que l'hiver dernier il n'a pu mettre en hivernement ses abeilles que la sécheresse probablement avait fait mourir. C'est encore l'industrie laitière qui rapporte le plus de bénéfices, si toutefois on peut parler de bénéfices en des années aussi défavorables que l'année dernière et la précédente. Le feu a dévasté un coin de sa forêt l'été dernier; et Omer s'est empressé d'opérer le défrichement de cette partie et d'en tirer du bois de chauffage qu'il a vendu à Saint-Hyacinthe, en même temps que des planches et madriers de bois blanc (tilleul).

Récemment il a vendu la deuxième maison d'habitation (celle occupée jadis en partie par le grand-père et en partie par la famille d'Amédée), ainsi que le petit verger attenant. Toutefois, il avait eu soin avant d'aliéner cet emplacement d'enlever la petite grange qui faisait partie des dépendances et de la transporter à proximité des autres bâtiments de ferme.

Vis-à-vis de cette seconde maison d'habitation, de l'autre côté du chemin public, Amédée, seul fils issu du premier mariage d'Antoine C., s'est construit il y a quelques années déjà, une fort coquette maison dont l'aménagement indique un certain bon goût et une certaine recherche du confort. Bien qu'il n'ait guère plus de cinquante ans, et sa femme pas davantage, il jouit d'une réelle aisance, et voit autour de lui sept ou huit grands enfants, qu'il a pu faire convenablement instruire et dont les aînés commencent déjà à se tirer d'affaire par eux-mêmes. Un des fils est fromager au village même de Saint-Dominique; deux autres assistent leur père dans l'exploitation de la ferme; deux des filles sont encore au pensionnat.

En somme, s'il est difficile de se rendre compte dès à présent de la mesure dans laquelle Omer continuera l'œuvre du père et réussira à maintenir le domaine, le succès d'Amédée paraît assuré. Quant aux sœurs de ce dernier, qui s'étaient mariées au Canada, elles sont toutes rendues aux Etats-Unis, leurs maris ayant été attirés vers l'Ouest américain par l'espoir d'une vie plus large et plus facile.

6) Relations du groupement famille-atelier avec les autres groupements sociaux.—Commençons par bien nous remettre en mémoire les principaux caractères d'organisation de notre type traditionnel, fondamental. A Saint-Justin, vers 1886, toute la vie sociale se concentre dans les groupements principaux: la famille de l'Habitant, qui se charge d'assurer, pour le bénéfice de tous ses membres, le maintien du patrimoine commun, et vient en aide à l'établissement des jeunes, en retour des services qu'ils ont rendus à la communauté; le Voisinage ou Rang, où toutes les familles s'assistent mutuellement au besoin, et coopèrent en vue de certains objets excédant la capacité ordinaire des familles prises isolément; enfin, la Paroisse, dirigée par le curé, se superposant aux deux groupements élémentaires, étendant sur eux sa direction paternaliste, surtout dans l'ordre moral et spirituel.

A Saint-Dominique, vers le même temps, la situation est un peu plus compliquée. On y retrouve bien ces trois institutions traditionnelles, mais elles n'y ont plus le même caractère de simplicité, et elles n'y occupent plus tout le terrain. La famille de l'Habitant n'y a plus autant de stabilité, autant de cohésion; les relations de voisinage sont moins

étroites. Les corvées récréatives, du moins en ce qui regarde les cultivateurs de progrès, comme celui dont il est ici question, sont d'un usage beaucoup moins fréquent. Enfin, l'institution paroissiale n'y a plus autant de prestige, autant d'autorité.

D'autre part, à côté de la traditionnelle famille d'Habitant dont le chef exploite avec l'aide seulement de sa famille, on voit apparaître un type de famille agricole où la routine n'est plus souveraine, où l'initiative individuelle, le désir d'améliorer son sort par ses propres efforts, est plus en évidence; mais, qu'on le remarque bien, ce n'est pas encore ici le type dominant. On y observe même le petit atelier patronal de culture, dont le chef recourt constamment à la main-d'œuvre salariée, comme chez Antoine C.; le petit atelier d'exploitation minière, comme au sein de ce hameau de carriers et de chaufourniers. Le petit atelier de fabrication n'y tient guère plus de place qu'à Saint-Justin; mais d'autre part, on y aperçoit plus vivement un phénomène à peine sensible à Saint-Justin: le patronage collectif exercé de loin par un nouveau type de groupement social, le grand atelier de fabrication, la grande maison de commerce, installée dans les centres urbains, le grand atelier de transports, dont les steamers sillonnent les mers, dont les voies ferrées rayonnent à travers les campagnes.

Dans la même mesure les professions libérales ont acquis de l'importance, les institutions religieuses ont pris de l'ampleur, et l'activité politique s'est développée, non pas tant sur place, non pas tant dans la paroisse même, mais dans les petites villes du voisinage, comme Saint-Hyacinthe, à la fois centre de fabrication, de chemins de fer, de commerce, doté de nombreuses maisons religieuses, collège, couvents, communautés d'hommes, de femmes, et où, enfin, depuis nombre d'années l'activité en matière politique est grande. On sait que ce sont les villages bordant la rivière Richelieu qui ont été les principaux foyers de l'insurrection de 1837, et c'est dans cette même région, à Saint-Hyacinthe notamment, que se sont recrutés, que se recrutent encore, les chefs politiques les plus remuants, les plus influents de la province. Au reste, la ville de Montréal, beaucoup plus populeuse, n'est pas éloignée et fait sentir fortement l'influence de son voisinage.

Résumons en quelques lignes les principales constatations de cette première partie de notre enquête.

Dans les campagnes du pays bas de la rive sud du Saint-Laurent, comme sur la rive nord, il se trouve à la base de la société franco-canadienne, un groupement traditionnel mixte, à la fois famille et atelier de travail.

Chez le type à l'étude, il se manifeste un commencement de spécia-
-ation sociale, un commencement de séparation entre les deux sections
groupement mixte. Comme résultat, la famille tend à mieux remplir
. fonction la plus élevée, qui est l'éducation des enfants, et l'atelier tend
-ssi à mieux remplir son rôle, qui consiste dans l'exploitation des res-
-urces locales.

Cette évolution a été favorisée par les conditions physiques du pays
s de la rive sud, dont le sol est généralement fertile et la surface plane,
onnée par plusieurs rivières importantes, quelques-unes navigables,
t qui se rattache vers le sud à des régions encore mieux partagées au
int de vue de la facilité des communications.

Mais, en dernière analyse, c'est grâce à la constitution et à l'initia-
-ve d'un nouveau type de groupement social, d'origine étrangère ou
-ure, le grand atelier de fabrication, de transport, de commerce,
. cette évolution sociale a été déterminée.

De même, c'est grâce à l'initiative intelligente de son chef que l'im-
-lsion imprimée par le grand atelier, s'est transmise à la famille décrite
. avec des effets en somme bienfaisants.

Le progrès est moins marqué en ce qui regarde le mode d'existence,
côté de la vie sociale échappant dans une grande mesure à l'action du
-and atelier. Au reste, ce progrès social est de date récente; il a suivi
-près l'établissement des chemins de fer, des grandes usines, des grandes
-sons de commerce, et en ce qui est de la famille décrite, il a été en-
-ment l'œuvre de son chef qui vient de s'éteindre. On ne saurait as-
-r qu'il va se maintenir à la génération suivante.

En effet, lorsque s'exerce brusquement dans un milieu traditionnel
-mme celui-ci, l'action énergique du grand atelier, il se produit une
-tion. La masse des familles subit cette action plus ou moins passi-
-ent, et la passivité revêt deux formes très opposées: résistance pure
-imple, ou bien désorganisation complète. Le premier procédé réduit
-mille à un régime de privations, et sera désormais de moins en moins
-cable; le dernier a l'effet de détacher la famille du sol, de la livrer
-utes les aventures de l'instabilité.

Mais entre ces deux types extrêmes, on observe ici et là des chefs
famille supérieurement doués qui savent s'adapter aux conditions
-velles, en profitent, sans se laisser désorganiser par elles; et à chaque
-ération il se fait une nouvelle sélection.

Dans le cas dont nous terminons l'étude, il n'y a pas eu rupture de
-uilibre social, la famille, sous la direction d'un chef intelligent, ayant
-eloppé son activité propre dans la mesure où s'exerçait celle du grand
-ier.

Toutefois, ce type de famille agricole à tendances particularistes, étant encore exceptionnel dans ce milieu, on ne voit pas que les groupements complémentaires de la vie sociale se soient transformés dans la même mesure. L'avènement du grand atelier a eu l'effet de diminuer l'importance du rôle social de ces institutions traditionnelles, le Rang, la Paroisse: il a augmenté le nombre, amélioré la situation matérielle, des institutions religieuses, mais sans les engager à adapter plus complètement leur action aux conditions du régime nouveau. Ces institutions continuent de se conformer à l'idéal de la masse des familles encore dominées par la tradition, au lieu de s'adapter aux exigences des types encore exceptionnels, précurseurs d'un état social futur.

II.—*Le colon-émigrant de l'Ange-Gardien.*

En 1903, lorsque l'auteur fit la connaissance de la famille Z., elle se composait de 9 ou 10 personnes:

Pierre Z., chef de la famille, âgé de 54 ans.
Elodie T., sa femme, âgée de 52 ans.
Olive Z., enfant demeurant au foyer, âgée de 28 ans.
Agnès, " " " " 19 "
Françoise, " " " " 16 "
Angéline, " " " " 14 "
Wilfrid, " " " âgé 9 "
Philippe, " " " " 7 "
Oscar, " " " " 5 "

Déjà cinq enfants s'étaient séparés du groupe familial: Joseph, âgé de 31 ans; Louise, 27 ans, et Rose, 21 ans, mariés et vivant aux Etats-Unis; Georges, 26 ans, et Zéphirin, 24 ans, encore célibataires et vivant aux Etats-Unis. Georges devait revenir se joindre à la famille l'année suivante.

Les relations qu'avaient entre elles ces neuf ou dix personnes donnaient à première vue l'impression d'un type bien caractérisé de famille quasi-communautaire. L'esprit communautaire y était nettement en évidence. Les parents entretenaient avec les enfants, et même la plupart de ceux qui s'étaient détachés du groupe familial, des rapports étroits et suivis. La mère surtout se montrait extrêmement soucieuse du bien-être de ses enfants, désireuse même de satisfaire leurs caprices, n'hésitant pas à s'imposer beaucoup de fatigues et à entreprendre de longs voyages pour prodiguer ses soins à de ses filles mariées depuis quelques années déjà; enfin, à grands frais, et en dépit de bien des obstacles, ramenant au foyer un de ses fils qui, séparé de la famille, montrait peu de conduite et peu d'aptitudes à se tirer d'affaire. Ce vigoureux esprit de famille ne

s'arrêtait pas au cercle relativement étroit du foyer familial ; il s'étendait aux grands parents, tant du côté paternel que du côté maternel, aux oncles et tantes, aux cousins et cousines, aux neveux et nièces ; et c'étaient les survenances notables dans la vie de toute cette parenté, naissances, mariages, décès, établissements, entreprises, déplacements, voyages, accidents, maladies, succès, revers qui formaient le plus souvent le sujet des conversations, de même que les échanges de services ou de visites avec les plus rapprochés de ces parents, et quelques-uns des plus éloignés, fournissaient les incidents les plus ordinaires de l'existence de la famille.

Mais on ne tardait pas à relever à côté de ces manifestations de l'esprit communautaire des traits non équivoques de ce qu'on désigne en science sociale sous le nom de famille instable. C'est ainsi que la paix au foyer était fréquemment troublée, l'autorité du père de famille étant mal méconnue tant par la mère que par les enfants. L'éducation de ces derniers laissait beaucoup à désirer. Un des fils vivait loin de sa famille et sans aucun rapport avec elle, tandis qu'un autre, incapable de se tirer d'affaire par lui-même, revenait, sur les instances de sa mère, vivre aux crochets de son père, quoique presque constamment en mauvais rapports avec lui. Au reste, bien que les parents fussent déjà assez avancés en âge, la famille n'avait réussi à prendre pied nulle part et vivait entièrement du salaire, au jour le jour.

Lorsque l'auteur fit la connaissance de Z., celui-ci venait, avec sa femme et ses enfants, d'entrer au service d'un propriétaire de la zone montagneuse du sud de la province de Québec, pour le compte de qui il exploitait une ferme spécialisée dans la production de crème destinée à la confection du beurre. Il n'y a guère lieu de faire connaître pour le moment les particularités du pays qu'il habitait mais dont les ressources ne contribuaient qu'indirectement à sa subsistance et qui n'était, comme nous le verrons bientôt, qu'une des nombreuses étapes dans sa vie mouvementée. Z. retirait alors, comme rémunération, tant de son propre travail que de services légers rendus par sa femme et deux de ses filles, la somme de trente-deux dollars, portée l'année suivante à trente-sept dollars par mois ; plus une prime en argent qui pouvait s'élever, année moyenne, à vingt-cinq dollars par année ; plus divers subventions en nature : un logement, son bois de chauffage, le lait consommé par la famille, sa provision de pommes de terre, d'œufs, etc.

Grâce à ces recettes importantes, tant en nature qu'en argent, la famille Z. vivait dans une abondance relative. Le régime alimentaire, qui ne se distinguait pas par la délicatesse, ni par l'économie dans la préparation et l'utilisation des diverses denrées, était en général très suf-

[illegible]sant et les [illegible], les pommes de terre, les pâtisseries, y tenaient une large place. La tenue de la maison laissant à désirer au point de vue de la propreté et de l'hygiène, deux facteurs dont on ne tenait pas compte davantage en ce qui regarde le soin de la personne. Aussi, bien que le père et la mère fussent d'apparence robuste, leur santé n'était pas des meilleures; quant aux enfants, ils souffraient presque tous d'infirmités ou de tares assez graves. Françoise était bossue, Philippe était sourd, deux ou trois autres des enfants étaient plus ou moins atteints ou menacés de surdité ou de maladies nerveuses.

Mais c'est le chapitre des Phases d'existence qui fournit sans conteste l'aspect le plus intéressant de cette monographie de famille. Il [illegible] la loi de son évolution.

Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, le grand-père du chef actuel de la famille Z. habitait les bords de la rivière Richelieu, au [illegible] que forme la rive sud du Saint-Laurent, à l'est de Montréal. Il était pauvre, et, paraît-il, fort peu laborieux, sa principale occupation, à part de vendre les paniers de jonc confectionnés par sa femme, étant de fumer la pipe, d'où le surnom pittoresque de la Boucane, sous lequel il était généralement connu. A la génération suivante, précisément avec Mathieu Z., père du chef actuel, la famille s'élève légèrement dans l'échelle sociale. Vers 1850, nous trouvons Mathieu Z. tenant à ferme une terre à la pointe de la Savane, dans la paroisse de Richelieu, marié et père de famille. Quelques années plus tard, la famille quitte sa ferme des bords de la Richelieu, pour se fixer, toujours à loyer, sur une terre sise à Saint-Sébastien de la rivière du Sud, à proximité de la baie de Missisquoi. Il s'écoule quatre autres années, et en 1862, Mathieu Z., déjà chargé de plusieurs enfants, se déplace de nouveau, en revenant sur ses pas dans la direction du nord, et fait l'acquisition d'une terre dans la paroisse de l'Ange-Gardien.

Alors adolescent, le chef actuel de la famille, Pierre Z., accompagne son père à l'Ange-Gardien. Mais dans les années suivantes, il commence à quitter périodiquement la maison paternelle, et fait, quatre années de suite, quatre voyages aux États-Unis, où il s'engage comme matelot sur les bateaux transportant la brique, de Haverstraw sur l'Hudson, à New-York, et même à l'isthme de Panama, dans l'Amérique centrale. Ces voyages ne paraissent pas avoir produit une bien vive impression sur l'esprit de Z.: à quelqu'un qui lui demandait comment il avait trouvé le pays de Panama et s'il n'y avait pas beaucoup souffert de la chaleur, il répondit qu'il s'était très bien trouvé de son séjour là-bas, n'étant pas sorti de la cale du navire, où la température était douce.

Dans les premières années de la période décennale suivante, Pierre Z. se sépare de son père, pour s'établir à son compte. A la suite d'un bref séjour dans une ville manufacturière des Etats-Unis, il retourne à l'Ange-Gardien, et y prend pour femme Elodie T., fille d'un cultivateur originaire de Saint-Mathias, paroisse voisine de celle de Richelieu d'où venaient les Z., et qui, plusieurs années avant les Z., avait émigré à l'Ange-Gardien, dont toute la population alors se réduisait à quatre ou cinq familles de défricheurs. Par sa mère, Elodie T. se rattachait à une des familles les plus anciennes et les mieux établies de Saint-Mathias. A l'Ange-Gardien, la famille T. occupait dans le rang de Saint-Georges une terre peu éloignée de celle habitée par les Z. Durant son dernier séjour aux Etats-Unis, Pierre Z. avait travaillé dans la ville de Manchester, assez rapproché du petit centre de Manchaug, où Elodie T. elle-même avait été chercher de l'emploi, en compagnie d'une de ses sœurs. Toutes deux avaient quitté l'Ange-Gardien quelques mois auparavant, à la suite d'un de leurs oncles, N., de la même paroisse, que les agents des grandes manufactures avaient réussi à embaucher avec toute sa famille. Aussitôt après leur mariage à l'Ange-Gardien, Pierre Z. et sa femme retournent aux Etats-Unis et y travaillent encore quelques mois dans les usines; puis, ils reviennent au Canada et y font l'acquisition d'un terrain en forêt, dans la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, encore plus isolée et moins défrichée que celle de l'Ange-Gardien.[1]

L'Ange-Gardien n'occupe pas dans la vallée une situation aussi avantageuse que les paroisses bordant la rivière Richelieu. On n'y est pas au cœur de la vallée, on n'y est pas dans la zone argileuse, on y est dans la zone sablonneuse confinant à la montagne. Les terres y sont plus rocheuses et difficiles de culture. Mais vers 1855 ou 1860, ces terres offraient aux colons une production spontanée de nature à leur faciliter l'existence durant la période pénible du défrichement: le bois. Au début, une fois le meilleur bois de construction enlevé, et faute de moyens suffisants de communication, on se bornait à brûler les arbres et à en tirer la potasse, produit marchand d'une assez grande valeur sous un faible volume. Mais à la suite de la construction des voies ferrées, les colons trouvèrent plus avantageux de disposer des produits de la forêt sous forme de bois de chauffage. Les Z. ont vendu beaucoup de ce combustible récolté sur leurs terres de l'Ange-Gardien et de Saint-Alphonse. Mais finalement c'est de la vente d'écorce de "pruche" qu'ils ont obtenu les ressources supplémentaires les plus importantes. L'Habitant donne le nom de "pruche" à un arbre de la famille des conifères, le sapin du

[1] L'Ange-Gardien est indiqué sur la carte par la lettre "d"

Canada (*Abies* ou *Tsuga canadensis*), dont l'écorce épaisse est très riche en tannin. Ce produit s'est vendu à des prix variant de un dollar cinquante à cinq et six dollars la corde. C'est même, à ce qu'il m'a déclaré, principalement en vue de se faire un magot par la récolte et la vente des produits de la forêt, et par-dessus tout de l'écorce de pruche, et de vendre le fond à bénéfice à quelqu'un désireux d'y faire de la culture que Pierre Z. [illegible] de terre [illegible].

Mais voici qu'il se produit une crise dans l'existence de la famille Z. [illegible] ans que l'Ange-Gardien avait reçu ses premiers colons, et dix ou douze ans que Mathieu Z. y était établi. Le bois, cette grande ressource accessoire du colon, commençait à se faire rare. C'est dans la paroisse plus reculée de Saint-Alphonse de Granby, qu'on allait désormais chercher des terres et du bois. D'autre part, les jeunes gens étaient de plus en plus portés à émigrer aux Etats-Unis. Mathieu Z. n'était pas sans en concevoir quelque inquiétude; il commençait à vieillir et déjà son fils aîné l'avait quitté pour s'établir à son compte. Il lui restait bien dix enfants, cinq filles et cinq garçons; mais il se trouvait que les aînés étaient des filles: Philomène, Victoire, Lucie; puis venaient trois garçons, Edmond, Thomas, Honoré, qui n'étaient encore qu'adolescents. Enfin, les quatre derniers, Emma, Théodore, Louis, Marie, étaient encore très jeunes, et ne pouvaient rendre de services appréciables dans l'exploitation d'une terre. Mathieu Z. cherche à surmonter cette difficulté par un moyen qui est bien de tradition communautaire: donner moyennant rente viagère sa terre de l'Ange-Gardien à son fils aîné, qui est revenu des Etats-Unis avec sa femme, et qui sans doute sera mieux en état que son vieux père de tirer parti du bien par le travail de ses bras et de ceux de ses frères et sœurs, et d'assurer ainsi le maintien du foyer familial. Mais cette proposition se heurte de part et d'autre à des objections qui nous font voir à quel point déjà les traditions communautaires étaient battues en brèche par l'influence des conditions nouvelles, et notamment celle du voisinage des centres industriels des Etats-Unis. Les frères et sœurs de Pierre Z. verraient d'un mauvais œil le bien paternel passer aux mains de leur frère aîné, et d'un autre côté, la jeune femme de Pierre Z. verrait d'un mauvais œil celui-ci se charger du paiement d'une rente viagère, en retour du simple droit de cultiver quelques arpents d'une terre rocheuse et difficile d'exploitation.

Ce premier projet n'ayant pas abouti, Pierre Z. quitte sa terre de Saint-Alphonse et reprend [illegible] le chemin des Etats-Unis, tandis que, de son côté, Mathieu Z. afferme à un étranger la terre qu'il avait voulu donner à son fils aîné, et ne tarde pas à aller avec sa femme et ses dix enfants retrouver aux Etats-Unis ce fils aîné. Or bientôt

erre Z., dont la femme, grosse de son deuxième enfant, n'est plus guère état de l'aider à gagner de l'argent dans les manufactures, conçoit le ein de retourner au Canada. Il conclut avec son père un marché en ertu duquel il se substitue dès le printemps suivant au locataire étranger, prend à ferme le bien paternel de l'Ange-Gardien, le père restant en-temps aux Etats-Unis avec toute sa famille. Il paraîtrait que ce t pas là une opération très brillante de la part du fils: c'est à partir ce moment, et en vue d'acquitter ce fermage exigé par son père, que rre Z. aurait commencé " à se casser le cou ".

C'était dans une ville manufacturière du New-Hampshire que Pierre avait travaillé quelque temps à la suite de ses voyages à Haverstraw, New York et Panama; c'était dans un petit centre du Massachusetts que femme avait séjourné avant leur mariage; et c'est à North-Grosvenor-dale, dans l'état du Connecticut, que toute la famille émigre en dernier . On sait que le Connecticut est un des états de l'Union américaine la fabrication en grand atelier a pris le plus d'extension depuis cin-ante ou soixante ans. Eu égard au chiffre de sa population, le Con-necticut est au deuxième rang des cinquante-deux états de l'Union par valeur de l'ensemble des articles fabriqués. Dans sa partie nord-est, est traversé par une rivière à cascades, la Quinebaug, le long de la-quelle s'échelonnent plusieurs centres de fabrication d'importance va-riable: North-Grosvenordale, Grosvenordale, Putnam, Danielson, Brook-lyn, etc.

Nous allons voir que cette vallée de la Quinebaug a tenu beaucoup place dans la vie de la famille Z. Pierre Z. retourne donc à l'Ange-Gardien avec sa femme et s'installe sur la terre paternelle, tandis que Mathieu Z., son père, s'arrange pour gagner le plus d'argent possible avec ses enfants à North-Grosvenordale. Naguère sa fille aînée Philo-mène était douée d'une force musculaire remarquable, et le père en avait tiré tout le profit possible dans l'exploitation de la ferme. Elle maniait hache du bûcheron avec autant d'aise que ses frères. Au reste, c'était pratique chez les Z. d'exiger des filles à peu près le même travail que hommes, et notamment un frère de Mathieu Z. exploitant une scierie ns l'Ange Gardien, mettait ses massives filles à conduire les bœufs qui menaient les troncs d'arbres à la scierie. Mais arrivé à North-Grosve-nordale, Mathieu Z. s'aperçut que sa fille aînée, pour avoir trop travaillé à ferme, était épuisée avant l'âge. Puis le travail dans les manufac-tures répugnait à Edmond, le deuxième fils. Le père le renvoie chez Pierre Z. à l'Ange-Gardien, ainsi que Philomène, et avec l'aide des huit autres enfants et de sa femme (lui-même et Thomas sur la terre de la compagnie manufacturière, les autres dans la filature), il réussit à

réaliser dans l'espace de deux ans une épargne de 1,500 dollars. Puis Mathieu Z., ayant amassé cette somme rondelette, revient au Canada avec sa femme et ses plus jeunes enfants et reprend possession de sa terre à l'Ange-Gardien. Son fils Pierre, que le retour du père oblige à se faire un établissement à [illegible], vend alors le terrain dont il était resté propriétaire à Saint-Alphonse de Granby, réalise sur cette opération un bénéfice de 100 dollars, et fait l'acquisition d'une ferme à l'Ange-Gardien.

Huit années se passent, et Pierre Z. vend à un de ses parents sa ferme de l'Ange-Gardien. Il l'avait payée 750 dollars, il la revend 1,350, plus une vache; c'était donc une plus-value de 600 dollars; mais dans l'intervalle Pierre Z. y avait fait des améliorations, construit une grange, etc. L'affaire avait été [illegible] d'une part et [illegible] de [illegible], Pierre Z. [illegible] son intérêt [illegible] le précédant [illegible]. Il [illegible] alors se fixer à Saint-Alphonse de Granby, mais [illegible] sur le conseil de son beau-frère [illegible] V., [illegible] Saint-Alphonse, [illegible] vers 188[illegible] [illegible] Danielson (Connecticut) [illegible] la [illegible] avait [illegible].

A Danielson, les Z. trouvent [illegible] une grande filature donnant de l'emploi à 1,300 ouvriers. Annexée à la filature était une ferme, comprenant douze chevaux utilisés pour les transports de la compagnie. Dès leur arrivée, le père et la mère et les trois enfants les plus âgés, dont l'aîné n'avait que huit ans, se mirent à l'ouvrage. Le père, chargé du chauffage et du soin des machines, et un peu plus tard de la conduite des ouvriers de la ferme, pouvait gagner 15 et même [illegible] dollars par semaine, la mère de 9 à 10 dollars, et les enfants 2 dollars 25 chacun par semaine, dans la filature. La compagnie avait construit des logements (tenements) à l'usage de ses employés. Ceux-ci étaient bien libres de se loger ailleurs, mais ils n'avaient pas intérêt à le faire, les logements mis à leur disposition par la compagnie étant mieux aménagés et se louant moins cher que ceux offerts par de simples particuliers, comme V., beau-frère de Pierre Z., propriétaire d'une buvette et d'une maison de rapport à Danielson. Ces "tenements" de la compagnie n'étaient pas tous semblables: ceux à l'usage des "arrangeurs de métiers," ou contremaîtres de l'atelier de tissage, étaient mieux aménagés que ceux des simples tisseurs.

Les relations entre la classe ouvrière et les compagnies de fabrication, dans ces petits centres échelonnés sur les bords de la rivière Quinebaug, paraissent avoir été assez cordiales, ou du moins pacifiques. Il ne s'y est pas produit de grèves, comme à Fall-River, New-Bedford, etc.

Les ouvriers ne s'y sont même pas, à l'exemple de ceux de centres plus importants, organisés pour la défense de leurs intérêts, et cela en dépit des efforts tentés dans ce but par des agents venus tout exprès de Fall-River. La population, qui comprend un nombreux groupe de Canadiens français, s'est grossie récemment d'un fort appoint d'émigrants polonais.

Après un séjour [illegible] consécutives à Danielson, Pierre Z. et sa famille se déplac[illegible] et vont se fixer à Putnam, à sept ou huit milles de Danielson, en remontant le cours de la Quinebaug. Cette année même, la famille se voyant privée d'un de ses membres les plus actifs, par suite du mariage de Joseph, l'aîné des enfants. Mais la mère et ses filles les plus âgées travaillèrent courageusement à l'usine, tandis que le père, de son côté, employait bien le temps, soit à l'usine, soit dans le bois, où il exerçait son ancien métier de bûcheron. A partir de cette année, qui est le commencement de la dispersion des jeunes, la famille de Pierre Z. semble éprouver de plus en plus de difficulté à se faire un foyer stable. A l'expiration d'un an, la famille quitte Putnam pour s'établir à North-Grosvenordale, un peu plus haut sur la Quinebaug, et Louise, la deuxième des filles, épouse un ouvrier de fabrique.

La filature de North-Grosvenordale, plus importante que celle de Danielson, [illegible] l'emploi à 1,800 ouvriers, avait en activité 2,000 métiers et payait 7,000 dollars de salaires par semaine. La ferme attachée à la [illegible] de North-Grosvenordale couvrait 600 acres et portait 30 vaches et 22 chevaux. Pierre Z. fut chargé de conduire l'omnibus faisant le service entre North-Grosvenordale et Grosvenordale, village voisin, mais de temps à autre on l'enlevait à cette besogne pour lui confier la direction du travail à la ferme. D'autre part, Pierre Z. ne sachant ni lire ni écrire, n'était pas en mesure d'exercer en permanence les fonctions de contremaître sur cette ferme, car elles comprenaient la réception et l'expédition de grandes quantités de coton, la filature de North-Grosvenordale étant très importante.

Après un séjour de quatre ans dans ce dernier centre, Pierre Z. constatant que les salaires sont plus élevés à Danielson, y retourne avec sa famille, et se remet au service de ses anciens patrons. Mais à peine est-il écoulé trois ans que l'on n'est plus satisfait, que la famille sent le besoin de se déplacer de nouveau, cette fois pour reprendre le chemin du Canada.

Il n'est pas très difficile de se rendre compte des raisons qui engageaient la famille Z. à revenir au pays natal. Dans ce type de groupement communautaire, on a dû l'observer, parents et enfants sont très dépendants les uns des autres. Les parents surtout comptent beaucoup sur l'aide qu'ils peuvent tirer de leurs enfants. Or les conditions de

[illegible] de [illegible] de la Nouvelle-Angleterre étaient [illegible] d'une étroite communauté [illegible] avec les cas de maladie, les [illegible] les [illegible] et l'intervention parfois [illegible] Olive, l'aînée des filles, qui avait été [illegible] malade pendant le séjour de la famille à North-[illegible] pu travailler à l'usine que par intermittences durant [illegible] le retour de la famille au Canada. [illegible] étaient bien en état de rendre des services, mais peu [illegible] toute discipline, ils étaient plutôt un fardeau [illegible] pour leurs parents. D'autre part, Joseph, [illegible] enfants, et l'un des mieux doués, qui devait bientôt s'élever au [illegible] de 150 [illegible] s'était [illegible] à son compte. Louise, à l'âge de 18 ans, [illegible] à North [illegible] un ouvrier intelligent, [illegible] Rose, [illegible] venait de se marier [illegible]

Notons [illegible] groupe d'emi-[illegible] dans les [illegible] dans l'un des [illegible] famille de Pierre Z., et au [illegible] de sa parenté, [illegible] génération au Canada [illegible] de vingt [illegible] ou plus. Dans ces mêmes fa-[illegible] les jeunes gens de conduite et [illegible] aux conditions de vie plus faciles, n'at-[illegible] à leur compte.

[illegible] séjour aux États-Unis, les Z. n'étaient même plus en mesure de tirer parti de la bonne volonté de leurs enfants, car la [illegible] le travail d'usine aux enfants n'ayant pas atteint l'âge requis, dix, douze, quatorze ans, ou n'ayant pas fait un certain stage dans les écoles. Dans ces conditions, Agnès, âgée de 17 ou 18 ans, était à même de travailler à l'usine avec ses parents; mais Françoise était infirme et malade, et les quatre autres enfants encore trop jeunes. On conçoit dès lors que Pierre Z. ait agréé la proposition que lui faisait son frère Thomas de venir le retrouver au Canada, avec toute sa famille, pour y exploiter de concert avec lui et le grand-père Mathieu, une ferme dont ils venaient de faire l'acquisition dans la zone montagneuse du Sud. La somme de 75 dollars que lui envoyait son frère permit à Pierre Z. de solder les frais de retour de sa famille.

C'est qu'en effet il se préparait un mouvement d'émigration de plusieurs familles alliées vers une même région agricole du Canada. On

rappelle que vingt ans auparavant le vieux Mathieu Z. était venu s'établir à North-Grosvenordale, avec sa femme et dix enfants, et qu'à l'expiration de deux années il avait repris le chemin du Canada, il était rentré à l'Ange-Gardien, avec ses plus jeunes enfants; les aînés (sauf Philomène et Edmond, qui avaient précédé leurs parents au Canada) demeurant aux Etats-Unis. Il est intéressant de nous rendre compte de ce qu'était devenu dans l'intervalle chacun de ces enfants. Victoire, la deuxième fille, s'était mariée à North-Grosvenordale; Philomène, Lucie, Emma, de retour au Canada s'étaient mariées également et vivent, Lucie à l'Ange-Gardien, les deux autres à Granby, petite ville du comté voisin. Marie, la plus jeune fille, avait épousé un ouvrier de Danielson. Quant aux garçons, Edmond s'est fixé à Franklin, dans le New-Hampshire, où il exerce le métier de maçon: Louis habite Franklin Falls, centre très voisin du précédent, où il est contremaître dans une usine à papier. Honoré, qui a commencé par apprendre le métier de maçon en compagnie de son frère Edmond, à Franklin, devient, à la suite d'un accident qui l'a forcé d'interrompre ce travail, palefrenier chez le médecin qui l'a soigné et chez un avocat ami de ce médecin. Ceux-ci s'intéressent à lui, lui donnent un commencement d'instruction, et plus tard s'associent à lui en vue de l'exploitation d'une carrière située dans la Nouvelle-Ecosse. Honoré y est devenu entrepreneur de maçonnerie et s'est élevé à une certaine fortune. Théodore, de retour à l'Ange-Gardien y est demeuré longtemps auprès de son père, a fini par acheter une des terres de celui-ci à l'Ange-Gardien, et subséquemment s'est établi à Granby; il cherche maintenant à se défaire du terrain qu'il a acheté de son père. Thomas, resté célibataire, a toujours suivi le père Mathieu; récemment, à la suite d'un dernier séjour aux Etats-Unis, il a fait de concert avec son père l'achat d'une ferme dans le comté de Compton, zone montagneuse du Sud de la province de Québec, et c'est de là qu'il écrit à son frère Pierre, l'invitant à venir les retrouver avec sa femme et ses enfants.

Thomas Z. lui-même était allé s'établir dans ce pays sur le conseil de Philippe T., de l'Ange-Gardien. Ce Philippe T. était frère d'Elodie, femme de Pierre Z. Fils unique, il avait, conformément à l'ancienne coutume des familles rurales du Canada français, hérité du bien paternel, à l'exclusion de ses cinq sœurs, qui toutes, du reste, trouvèrent à se marier, une à Pierre Z., comme nous savons, une autre à Joseph V., qui naguère voisin de Pierre Z., à Saint-Alphonse de Granby, s'était plus tard établi à Danielson, dans le Connecticut, et avait engagé Pierre Z. à venir l'y retrouver. Quant à Philippe T., grâce à l'héritage de 60 arpents de terre qu'il tenait de son père, et qu'il avait arrondi de 90

a[illegible] d'une terre attenante, il [illegible] pas se dispenser d'em[illegible] aux Etats-Unis. Sans [illegible] pour la culture, [illegible] accessoirement [illegible] possession de bonne [illegible]. Au cours d'un voyage qu'i[illegible] en 18[illegible], dans [illegible] la [illegible] montagneuse située [illegible] est de l'Ange-Gardien, il [illegible] avoir trouvé [illegible] avantageuse, vendit sa terre de l'Ange-Gardien, et fit l'acquisition d'une ferme de quelques centaines d'acres sur le plateau de Compton, qui domine à l'est le cours de la rivière Coaticooke, à peu de distance de la petite ville du même nom. C'est alors que se produit [illegible] d'émigration de toute une parenté, [illegible] de nos familles [illegible].

A peine [illegible] de Compton, avec sa femme et ses enfants [illegible] Philippe T. [illegible] côté [illegible] vieux Mathieu Z. et son fils Thomas Z. [illegible] propriétaires d'une petite ferme [illegible] de Philippe T. [illegible] venir des Etats-Unis Pierre Z. [illegible] le groupe se grossit de la [illegible] P[illegible] V[illegible] Philippe T. et de la femme de Pierre Z. [illegible] de ce dernier par son mariage avec Victor Z. [illegible] Compton; après quelques mois, Isidore S. [illegible] Philippe T. [illegible] avait [illegible] de sa terre à son [illegible] Etats-Unis. [illegible] que c'est toujours [illegible] c'est par groupes de familles alliées qu'ils avaient jadis colonisé l'Ange-Gardien; c'est par groupes de familles [illegible] qu'ils [illegible] aux Etats-Unis, et c'est par groupes de familles [illegible] leur retour au Canada et s'établissent dans la région montagneuse du Sud. Les familles du groupe en question établies à Compton, ne tardent pas à contracter des alliances dans leur nouveau pays. Une fille de Philippe T., une fille de Paul V., deux filles de Pierre Z., se marient avec de jeunes colons du voisinage. Bientôt les [illegible] viennent leur rendre visite. Ils affluent, [illegible] à la fois, de l'Ange-Gardien, du New-Hampshire, du Con[illegible], de la Nouvelle-Ecosse, les frères de Pierre Z., la mère de Paul V., [illegible] les filles de Mme Z., et bientôt tout le pays forme [illegible] quasi-patriarcal.

Cependant la [illegible] de Pierre Z. ne parvient pas davantage à se créer un foyer permanent. Il [illegible] avait à peine un an qu'elle vivait au foyer du père Mathieu Z. et de son fils célibataire Thomas, qu'il fallut se séparer. Les enfants de Pierre Z., habitués aux mœurs plus tapageuses et à l'allure plus libre de la petite ville américaine, trouvent que le grand-père et l'oncle vieux garçon leur font la vie trop tranquille et trop

nonotone à la campagne. C'est alors que Pierre Z. ayant trouvé une place de contremaître dans une ferme du voisinage, s'y transporte avec a famille, laissant son vieux père et son frère Thomas continuer seuls 'exploitation de leur propriété. Malgré les avantages que lui assurait sa nouvelle situation, Pierre Z. ne la garde que trois ans; et la cause en est in vice de formation sociale, qui rend les relations désagréables et difficiles entre le père d'une part, la mère et les enfants de l'autre, entre e père et les garçons de ferme, entre la famille du contremaître et celle lu propriétaire. Ce qui fait défaut ici, ce n'est pas tant l'habileté technique, ce n'est pas tant l'esprit de travail; c'est plutôt l'aptitude à suivre bien longtemps une ligne de conduite qu'on s'impose à soi-même, ou qu'on accepte d'autrui. En d'autres termes, nous avons sous les yeux un roupement d'origine communautaire tendant à l'instabilité, et qui échoue dans l'exécution de la tâche compliquée de l'exploitation d'une erme importante, et cela par suite de l'insuffisance de l'autorité et des umières chez les parents, ainsi que de l'insubordination des enfants, ans développement correspondant de l'initiative. Il est instructif de oter ici la désorganisation et l'impuissance de la famille communautaire ... dans une situation exigeant une initiative et des aptitudes plus ordinaires.

En quittant cette ferme où il a été contremaître trois ans, Pierre Z. retourne avec sa famille chez son père, Mathieu Z., et son frère omas. Il n'y reste encore qu'une année, comme la première fois, puis charge d'exploiter à mi-fruits une terre que son beau-frère Philippe T. nt d'acheter dans ce même township de Compton. En effet, Philippe en sa qualité d'héritier du domaine paternel à l'Ange-Gardien, et nformément à la tradition communautaire, paraît toujours se considérer le protecteur naturel de la famille de sa sœur et vient à son secours ans tous ses embarras. Mais à peine s'est-il écoulé encore une autre née que l'affaire ne marche plus et qu'il est question pour la famille Z. le retourner chez l'oncle Thomas, qui vit absolument seul depuis la mort écente du grand-père Mathieu.

En somme, dans l'espace de cinquante ans, Pierre Z. et sa famille se sont déplacés vingt fois en quête de nouveaux moyens d'existence, et se trouve aujourd'hui des membres de la famille, tant de l'ancienne que de la jeune génération dispersés dans deux provinces du Canada et lusieurs villes des Etats-Unis. On observera que dans le cours de ces pérégrinations, de ces nombreuses tentatives d'établissement, la famille Z., d'une génération à l'autre, a fait preuve d'une grande variété d'aptitudes dans les arts manuels et d'une extraordinaire mobilité. L'esprit mmunautaire s'y est maintenu dans une mesure surprenante. D'autre

pa[illegible] cette famille communautaire est gravement atteinte d'instabilité. Il ne paraît pas probable qu'aucun des fils du père Mathieu Z. conserve la propriété même d'un fragment du domaine paternel de l'Ange-Gardien; il passera entre des mains étrangères. Tous les enfants se sont dispersés, et pour la plupart tendent à se rattacher à l'une ou l'autre de deux classes de communautaires: les prévoyants, à l'image de l'oncle Thomas, ou même comme son père, qui se maintiennent en se privant de tout confort; et les imprévoyants comme Pierre Z., qui vivent largement par intermittences, mais inaptes à prendre pied solidement dans la culture, [illegible] qu'à se maintenir dans une situation avantageuse. Chez quelques-uns des fils de Pierre Z., cette imprévoyance s'aggrave d'inconduite, chez George Z., par exemple, type de l'instable, n'ayant ni les qualités du particulariste pour se créer une position par lui-même, ni les qualités du communautaire pour se concilier les bonnes grâces de son père dont il reste dépendant. Cependant, parmi ces nombreux émigrants d'une famille communautaire qui ont défilé sous nos yeux, il s'en est trouvé quelques-uns faisant preuve d'aptitudes plus qu'ordinaires, qui sont devenus contremaîtres dans les usines, ou même se sont isolément, à la manière particulariste, créé des situations indépendantes. C'est ainsi que Honoré ayant été, grâce à un heureux accident, mis en contact plus intime avec le milieu yankee entreprenant de la Nouvelle-Angleterre, et joignant à la connaissance pratique de son métier un commencement d'instruction livresque, est allé, loin des siens, lancer avec succès une entreprise importante.

Relations de la famille du colon-émigrant avec les groupements sociaux complémentaires. — A première vue, on n'aperçoit pas de lien nécessaire entre ce type de famille communautaire et quasi-nomade et la plupart des groupements sociaux qui se surajoutent à elle dans les divers milieux où s'est passée son existence, tant aux Etats-Unis qu'au Canada. On ne conçoit même pas qu'il puisse y avoir correspondance entre les institutions de milieux aussi disparates, et un type de famille aussi mobile. Pourtant nous avons vu que cette famille au cours de ses nombreux déplacements a pu, dans une mesure satisfaisante, suffire à tous les besoins de sa vie matérielle et morale. C'est que, en effet, les organismes qui ont pour mission de satisfaire à ces besoins multiples ont une existence propre, qui les rend plus ou moins indépendants de cette famille, et parfois même du milieu où elle s'est développée.

Le premier de ces organismes ou grands groupements qui se superposent à la famille ouvrière, c'est le grand atelier, la grande organisation de l'industrie, des transports et du commerce. Ce grand atelier est indépendant de la classe rurale canadienne-française, par son personnel

…rigeant, presque toujours anglo-saxon, par sa main-d'œuvre, qui se …crute en grande partie chez des races étrangères. Il s'impose à elle …les ressources indispensables, l'importance des salaires qu'il offre aux …migrants de la classe rurale. Indépendant de la classe rurale canadienne-française par le lieu de son établissement, qui est presque toujours un centre urbain et très souvent un pays étranger, il en est indépendant encore par ses méthodes de travail qui lui sont propres, par …importance de ses installations, son outillage: il en est indépendant grâce aux capitaux qu'il a en réserve, grâce au vaste réseau des voies et …moyens de communication par terre et par eau. Fort localement, en raison de l'importance de ses installations, et des moyens d'existence qu'il détient, le grand atelier est fort également par ses moyens d'expansion, par l'étendue de son champ d'action.

La monographie de l'Habitant de Saint-Justin ne nous a pas révélé …de l'importance du rôle social du grand atelier. En effet, cette paroisse de la rive nord du Saint-Laurent occupe une situation relativement isolée: à l'époque où furent recueillis les matériaux de la monographie, elle était assez mal pourvue de voies de communication, et ses émigrants se dirigeaient de préférence vers les centres d'exploitation forestière ou minière, encore peu développés, de l'Ouest des États-Unis. L'influence du nouveau régime industriel et commercial n'y était donc …que faiblement sentie. Nous avons vu qu'à Saint-Dominique sur la rive …sud, dans un pays mieux pourvu et depuis plus longtemps pourvu de …voies de communication, l'influence du grand atelier sur la famille rurale …était plus apparente, et que ses effets dans le cas que nous avons eu à …étude ont été plutôt bienfaisants, en ce qu'ils ont favorisé l'élévation …sociale de la famille dans son propre milieu. Mais, dans le cas de notre …famille de l'Ange-Gardien, nous voyons l'influence du grand atelier devenir prépondérante, presque destructive, au point de détourner la famille de la culture, de la déraciner du sol natal, et d'en faire un groupement nomade pour ainsi dire, ne vivant plus que du salaire.

L'action exercée sur son personnel ouvrier canadien-français par ce …grand atelier de fabrication a été profonde. Elle a développé chez lui …dans une mesure remarquable l'esprit pratique, la dextérité manuelle, …les aptitudes techniques. Elle s'est exercée même en ce qui regarde certains caractères extérieurs du mode d'existence, l'habitation, le régime alimentaire, mais déjà ici avec moins de succès, et elle n'a guère entamé …la formation intellectuelle, morale, religieuse de la famille ouvrière …canadienne-française. Les Z., après avoir vécu dix-huit ans aux États-Unis, en sont revenus peu modifiés en somme dans leur vie intime et …domestique. Celle-ci a été sauvegardée par la force de la tradition et du

milieu quasi-communautaire, et par l'action tutélaire d'une autre nature de groupement : la corporation religieuse.

Le clergé catholique-romain forme le deuxième grand organisme indépendant qui se superpose à la famille de l'émigrant canadien-français. Il joue dans sa vie intellectuelle, morale, religieuse, un rôle analogue à celui du grand atelier industriel et commercial pour la satisfaction des besoins de la vie matérielle. Ce clergé est indépendant de la famille ouvrière canadienne-française par son personnel dirigeant, lequel, recruté, de même que son personnel dirigé, dans tous les pays du monde, est réparti entre de nombreuses corporations dont la direction générale est centralisée à Rome. L'autorité de ce clergé sur ses ouailles, déjà très grande lorsque le prêtre se borne à remplir sa fonction essentielle, qui est d'enseigner la vérité religieuse et de travailler au salut éternel des âmes, grandit encore lorsque, de même origine que les fidèles, il se donne pour mission accessoire le maintien des traditions et des caractères distinctifs de la race. A tel point qu'il s'est produit des troubles graves, à Danielson comme ailleurs, quand des évêques irlandais ont négligé de tenir compte des exigences à cet égard de leurs ouailles canadiennes-françaises.

Indépendant de la masse des fidèles en ce qui regarde au moins une partie de ses ressources, grâce aux biens accumulés par les diverses corporations religieuses, le clergé catholique-romain, en raison du caractère transcendant de sa mission et de la doctrine qu'il prêche, n'éprouve guère de difficulté à obtenir directement de ses administrés les ressources supplémentaires requises. Et cela d'autant plus que sous un régime de salaires en argent généralement élevés, l'émigrant canadien-français n'est pas porté à lésiner comme son ancêtre l'Habitant, et dépense plutôt largement. Aussi les jeunes prêtres canadiens, qui ont de l'ambition, ou des parents pauvres à soutenir, recherchent de préférence, comme champ d'action, les centres manufacturiers des Etats-Unis.

Dans les milieux ouvriers canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre, un peu comme dans les campagnes canadiennes, l'action du clergé s'étend donc à beaucoup d'objets qui ne relèvent pas strictement de son ministère. Et pourtant on ne saurait prétendre que, même dans le domaine religieux, cette action soit profonde, dans la mesure du zèle et de l'énergie déployés par les prêtres. Pour un grand nombre de fidèles, l'enseignement de l'Eglise paraît être lettre morte. Il peut leur imposer certains actes extérieurs de religion : il ne pénètre pas au fond de l'âme, il n'inspire pas la conduite. Il s'en trouve fort peu qui aient une conception élevée, intelligente des vérités religieuses : il s'y mêle des croyances puériles, superstitieuses, et souvent beaucoup d'apathie. C'est

que l'éducation donnée par la famille et tout le milieu social communautaire n'a pas développé suffisamment la personnalité humaine, l'initiative individuelle, surtout dans l'ordre intellectuel, moral et religieux. Ce vice de formation, assez peu senti tant que se sont maintenues les conditions relativement simples de la vie rurale au Canada, aboutit à des résultats désastreux parfois, dans le milieu compliqué des centres industriels: défections, défaillances morales de toutes sortes.

On se rappelle l'importance du rôle joué par le groupement voisinage dans le milieu traditionel de Saint-Justin. Déjà la monographie du cultivateur de Saint-Dominique nous a montré ce groupement occupant une place beaucoup moins importante dans le régime du travail. D'autre part, chez le colon-émigrant de l'Ange-Gardien, resté plus communautaire, les corvées récréatives ont encore de l'importance dans le régime du travail, tant que la famille vit de l'exploitation d'un domaine rural. Mais, à la campagne comme à la ville, le voisinage paraît avoir pour principale utilité, aux yeux de ce type social, de provoquer des réunions nombreuses de parents et d'amis pour des fins de récréation. Dans les centres urbains, l'action utilitaire du voisinage est complétée par l'affiliation à des sociétés de secours mutuels, d'origine ou d'inspiration yankee, qui s'engagent à verser une indemnité en cas de mort ou de chômage causé par la maladie.

Il est un dernier ordre de groupement qui se superpose à la famille ouvrière: ce sont les pouvoirs publics, soit locaux, soit généraux. Ces organismes, tant au Canada qu'aux Etats-Unis recrutent leur personnel dirigeant par le moyen d'élections au suffrage quasi-universel, qui permettent la participation du plus grand nombre des citoyens à la gestion des affaires publiques. Aux Etats-Unis comme au Canada, l'organisation des pouvoirs publics, d'origine anglo-saxonne, repose sur une large base d'autonomie locale et provinciale. Dès lors, dans les milieux à population mixte, les pouvoirs publics sont assez souvent les intermédiaires par lesquels s'exerce l'action d'une race sur l'autre, d'un type social sur l'autre. Au Canada, les groupes français subissent la concurrence des groupes anglo-saxons et autres surtout dans la vie publique centrale et dans la vie publique provinciale, même dans celle de leur propre province de Québec, où ils sont en très grande majorité. Ils ressentent cette influence beaucoup moins fortement et beaucoup plus rarement dans la vie publique locale, tant qu'ils restent dans l'isolement de leurs paroisses du pays natal. Mais, dans les centres de fabrication des Etats-Unis, ils se trouvent soumis à l'action de groupes étrangers, et notamment de groupes d'origine anglo-saxonne, tant dans la vie publique locale que dans la vie publique centrale. Or, cette action des

pouvoirs publics, précisément parce qu'elle s'exerce en grande partie du dehors, sur des groupes mal préparés à la subir, ne produit pas des effets très marqués, très durables. C'est ainsi que les Z., pendant leur séjour à North-Grosvenordale, à Putnam, à Danielson, ont été parfois gênés dans leurs habitudes communautaires par des règlements municipaux, ou des lois relatives à l'hygiène, aux écoles, à la fréquentation des ateliers de travail, mais ne paraissent pas avoir beaucoup modifié en conséquence leurs idées ou leurs habitudes à ces divers égards.

En somme, abstraction faite du voisinage et des sociétés de secours mutuels, dont le rôle n'est pas très important, toute la vie sociale de ces groupes, en dehors de la famille, s'effectue par le moyen de trois grands groupements extérieurs : le grand atelier, la corporation religieuse, les pouvoirs publics, tous trois très indépendants de la famille ouvrière, mais qui précisément pour cette raison exercent sur celle-ci une action plutôt superficielle.

Il ne reste plus qu'à résumer les indications et à formuler les conclusions les plus utiles qui se dégagent de cette double étude :

Dans le pays bas de la rive sud du Saint-Laurent, à côté de familles rurales sur lesquelles le nouveau régime industriel et commercial a exercé une action en somme bienfaisante, on en observe d'autres sur lesquelles cette même évolution de l'industrie et du commerce a eu une influence défavorable. Au sein d'un groupe de population organisé en familles communautaires et soumis à l'action de plus en plus énergique d'un groupement supérieur, comme le grand atelier, il se produit une sélection, les unes s'adaptant plus rapidement et plus complètement que les autres aux conditions nouvelles. Les unes se soustraient aux dangers et aux inconvénients du nouveau régime, grâce au développement de l'initiative individuelle, de la valeur personnelle, chez leurs membres ; en d'autres termes, grâce à leur évolution vers la formation particulariste à la fois dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral. Les autres, au contraire rétrogradent vers une formation communautaire aggravée, se cramponnent aux rapports de parenté et de voisinage comme à une planche de salut, et se laissent aller sans le contrepoids de l'initiative individuelle à l'attraction puissante du grand atelier ; elles sont déséquilibrées, arrachées à la culture et à la propriété du sol, et finalement dégénèrent vers le type de la famille instable.

Parmi les issus de ces familles désorganisées, il se produit à chaque génération une nouvelle sélection : quelques individus mieux doués réagissent contre les tendances de leur milieu et évoluent vers le particularisme, tandis que les autres membres du groupe tombent dans une instabilité de plus en plus impuissante.

Ces familles désorganisées qui ne détiennent plus leurs propres moyens d'existence ne sauraient constituer par elles-mêmes les organismes sociaux complémentaires; elles entrent passivement dans les cadres formés à leur intention par les grands ateliers de travail, les grandes corporations religieuses, les pouvoirs publics. Mais du fait même de l'insuffisance de l'initiative développée chez leurs membres, ces familles désorganisées ne reçoivent de ces groupements complémentaires qu'une direction extérieure, insuffisante.

Le seul moyen pour le moment de porter remède aux maux résultant d'un tel état de choses me paraît être une croisade menée par tous les esprits dirigeants, en vue de la réorganisation de la famille ouvrière, communautaire ou instable, sur le modèle particulariste, c'est-à-dire avec développement plus général et plus intense de l'initiative individuelle, de la personnalité humaine, dans l'ordre matériel, intellectuel, moral et religieux.